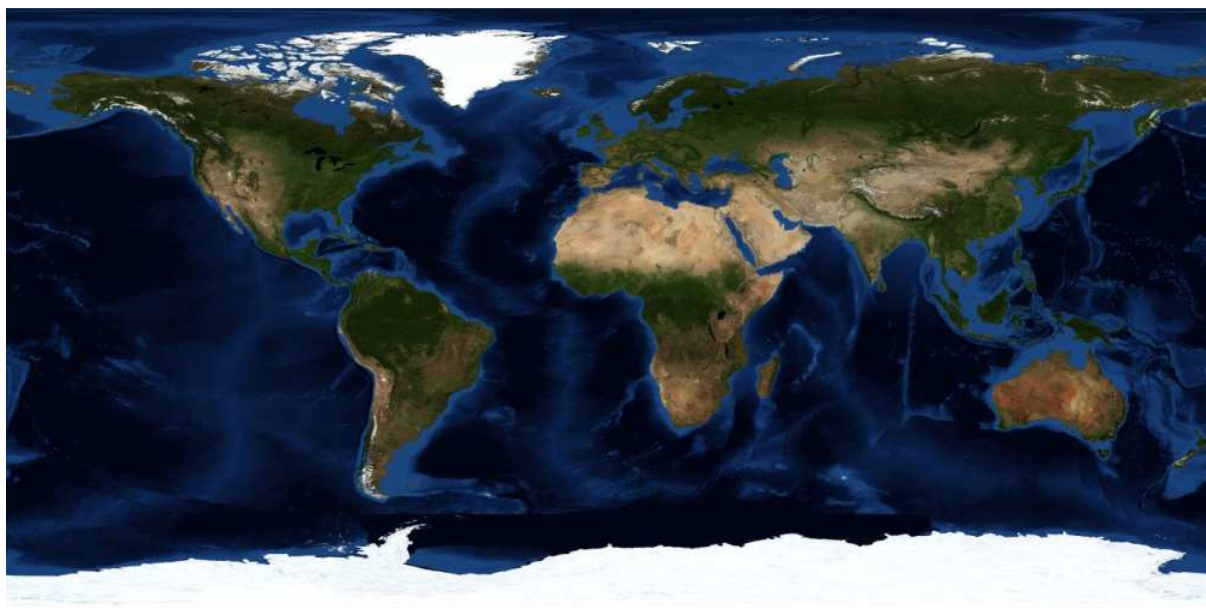




L'ESCALE St ELME

« TROUVER SA RICHESSE DANS LA DIVERSITE »



**ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNES DANS LE VAR
(AMNA)**

Version Janvier 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
PARTIE I : LE CADRE D'INTERVENTION	5
I.1 Le contexte	5
A. Le besoin d'une offre destinée à l'accueil collectif et à la prise en charge des MNA dans le Var	5
B. La mise en œuvre d'un projet de centre d'accueil positionné sur le site dénommé «le Fort St Elme»	5
C. La mise en œuvre d'un projet de centre d'accueil « flexible » pour Apprentis d'Auteuil et ses partenaires.....	6
I.2 Apprentis d'Auteuil : une Fondation reconnue d'utilité publique	7
A. Présentation générale	7
B. Une spécialité reconnue dans la prise en charge des MNA.....	8
C. Convictions et Engagement d'AA dans l'accompagnement des MNA.....	8
I.3 L'inscription du projet dans la politique publique nationale, régionale et départementale	9
A. Le projet de l'Escale Saint Elme rejoint par le Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté	9
B. Le Projet d'établissement et les recommandations de l'ANESM	10
PARTIE II : LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES MNA.....	12
II.1 Le public des mineurs non accompagnés et ses besoins spécifiques	12
A. Le public des MNA.....	12
B. Les besoins spécifiques des MNA	13
II.2. Notre offre de service au regard du parcours du jeune.....	16
II.3 Une prise en charge adaptée à chaque MNA	17
A. La prise en charge assurée par l'Escale Saint Elme	17
B. Une prise en charge globale	19
C. Une prise en charge personnalisée.....	23
II.4 Les différentes étapes de la prise en charge et de l'accompagnement coordonné	27
A. L'admission.....	27
B. L'accueil	27
C. Le parcours administratif.....	29
D. La mise en place et la mise en œuvre du Projet personnalisé du jeune.....	30
E. L'orientation et la sortie.....	30
II.5 L'Escale Saint Elme au quotidien	31
II.6 Les outils de la loi du 2 janvier 2002.....	34
II.7 Les modalités de suivi et d'évaluation	35

PARTIE III : UNE ORGANISATION AU SERVICE DU PROJET	37
III.1 Le personnel de l'Escale Saint Elme	37
A. Les différentes fonctions	37
B. La gestion des ressources humaines	40
C. Les supports écrits.....	42
III.2 Nos partenaires sur l'aire toulonnaise	43
III.3 L'escale Saint Elme : un site exceptionnel à investir.....	44
A. Un site exceptionnel	44
B. L'engagement de la Marine nationale.....	44
C. La Seyne sur Mer, quartier des Sablettes, une commune à offres multiples	45
D. Saint Elme	45
CONCLUSION	46

INTRODUCTION

La problématique des mineurs non-accompagnés (MNA) a pris une ampleur croissante au cours des dernières années, dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et la France. Leur prise en charge constitue aujourd'hui un défi majeur pour les pouvoirs publics et notamment les départements.

La sénatrice Isabelle Debré déclarait déjà en 2010 dans son rapport sur «Les mineurs isolés étrangers en France» que le phénomène représentait «une bombe à retardement».

On peut la rejoindre sur ce point si l'on considère la vulnérabilité de ces jeunes face aux sollicitations et aux promesses malhonnêtes d'un monde meilleur facile et accessible pour eux. Pourtant, ils sont aussi porteurs d'un potentiel positif qu'il est à chaque fois urgent de faire émerger.

Madame Debré invitait alors à «la formalisation et à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'accueil, ainsi qu'à des formations spécifiques des travailleurs sociaux».

L'Escale Saint Elme, en tant qu'opérateur du département, se tient à distance de tout ce qui relèverait du débat idéologique autour de la présence de ces jeunes pour garder sa position d'acteur de la Protection de l'Enfance dans le cadre de l'Assistance Educative.

Aujourd'hui Apprentis d'Auteuil, par son expérience, est identifié dans le périmètre social comme étant compétent pour accueillir ce public de mineurs isolés et étrangers.

Nous sommes effectivement en mesure de mettre à l'abri et de protéger ces jeunes en leur proposant un accompagnement adapté, global et personnalisé.

En nous inscrivant dans la tradition d'accueil d'Apprentis d'Auteuil, spécialement dans celle du territoire Varois, devant ces situations de détresses sociales nouvelles et pleinement conscients de l'exigence de notre mission, nous acceptons le «risque de l'autre».

PARTIE I : LE CADRE D'INTERVENTION

I.1 Le contexte

A. Le besoin d'une offre destinée à l'accueil collectif et à la prise en charge des MNA dans le Var

Au même titre que ses voisins, le Département du Var est confronté, dès avant la mise en place de la « circulaire Taubira », à l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA).

L'offre de placements Varoise repose alors essentiellement sur les structures traditionnelles d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : centre départemental de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, service de suite, d'accueil et d'accompagnement spécifique et une offre d'accueil familial.

Mars 2017, confronté à un afflux massif de MNA et soucieux de la qualité aléatoire de l'offre d'accueil disponible pour les recevoir (hôtel), le Conseil Départemental déclenche un appel à projet :

200 places d'hébergement sont à créer afin de proposer des solutions d'accueil et d'hébergements supplémentaires, stables, sécurisantes et répondant aux besoins spécifiques des MNA. Cet appel à projet a été infructueux.

Les difficultés rencontrées par l'ensemble des opérateurs qui ont pris le temps d'échafauder des réponses par des recherches actives de foncier ont amené un certain nombre d'associations et de fondations à se rencontrer pour répondre ensemble à une cause nationale qui dépasse largement les identités institutionnelles.

La Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance alloue, pour les dispositifs, des arrêtés d'ouverture temporaire, dans la perspective d'obtenir leur pérennisation par le lancement d'appels d'offre en bonne et due forme. En tant que projet expérimental, l'offre de service relèvera de la catégorie d'établissements et de services mentionnée au 12° du 1 de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles indiqué par la CIRCULAIRE N° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 et ce conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002.

La singularité de la demande réside aussi dans la nécessité de favoriser la mixité sociale du public en lui apportant, si possible, une offre pédagogique donnant accès à la langue française et aux matières fondamentales.

AA travaille donc à l'ouverture d'un établissement AMNA (Accueil Mineurs Non Accompagnés), la commande étant d'un maximum de 39 places sur le site, dans un souci de réponse qualitative.

B. La mise en œuvre d'un projet de centre d'accueil positionné sur le site dénommé «le Fort St Elme»

Le Ministère des Armées a accepté, transitoirement, depuis le 9 décembre 2018, de mettre à disposition d'Apprentis d'Auteuil une parcelle, son bâti et ses infrastructures collectives et sportives dévolues à l'accueil de MNA confiés par le Conseil Départemental 83. Cette autorisation (AOT) de 15 ans est répartie en une période incompressible de 6 ans puis en trois périodes renouvelables de 3 années chacune. Ce partenariat global autorise la création

de places d'accueil collectives et expérimentales en internat, telles que prévues dans la loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007.

Ce site, par la qualité de son implantation et la proximité d'acteurs locaux du champ de l'insertion par la formation et l'emploi, permet une diversification des modes de prise en charge pour adapter les modalités d'accueil aux besoins réels des usagers.

C. La mise en œuvre d'un projet de centre d'accueil « flexible » pour Apprentis d'Auteuil et ses partenaires

Il s'agit d'assurer un **accueil protégé** dans un lieu adapté, encadré par un personnel pluridisciplinaire spécialement formé et apte à accompagner ce public dans une perspective **de prise en charge globale**.

L'association des compétences envisagées dépasse la simple prestation locative. L'offre partenariale riche profite des synergies entre les équipes socio-éducatives de l'AMNA et les partenaires opérants pour le bien des MNA accueillis. En favorisant la mixité sociale par des actions de scolarisation et d'activités intégratives, les jeunes pouvant construire des relations stables et apaisées avec leur entourage, l'objectif est une protection par une intégration réussie tant sur le plan relationnel que professionnel pour accéder rapidement aux dispositifs de droit commun ou au logement privatif.

La flexibilité du projet s'entend par sa modularité et sa souplesse. Un jeune pourra bénéficier de cours de Français langue étrangère et/ou de formations qualifiantes ou d'une insertion scolaire dans le droit commun, ou encore d'une participation active à des actions d'insertion. L'accent est mis sur l'adaptation des actions en fonction de là où se trouve le jeune dans son parcours de vie et d'apprentissage. La flexibilité, c'est notre capacité à être réactifs pour ne pas laisser le jeune dans un vide de réponse.

Apprentis d'Auteuil manifeste la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs pédagogiques, de formation et économiques de proximité, dans l'intérêt de situations de certains jeunes (PPE). Il s'agit de mettre en commun des moyens opérationnels pour créer un partenariat dégageant des places d'accueil expérimentales en internat. Ce, en vue d'une diversification des modes de prise en charge pour adapter les dispositifs d'accueil aux besoins réels des usagers.

Apprentis d'Auteuil assume la prise en charge éducative avec une obligation scolaire qui s'appuie sur les dispositifs de droit commun qui entourent l'Accueil des Mineurs Etrangers Isolés de St Elme tels les 4 collèges, les 2 lycées de la Seyne sur Mer ou le centre de formation des apprentis....

L'imbrication partenariale entre les dispositifs éducatifs, scolaires et d'insertion professionnelle permet une spécification pour répondre aux diversités du public MNA (formation des personnels en ce sens) mais aussi une acculturation par le prisme de la mixité sociale qu'offre ce dispositif où les jeunes s'intégreront au tissu local.

L'union des savoirs faire peut se sceller, en lien avec le SDMNA, par l'entremise de **conventions partenariales engageantes**.

Tout partenariat est possible avec ceux qui viennent apporter leur concours et leurs savoirs faire, et affiner la pertinence des réponses pour un public dont il convient prioritairement de tenir compte des spécificités.

I.2 Apprentis d'Auteuil : une Fondation reconnue d'utilité publique

A. Présentation générale

Historique

En 1862, les enfants abandonnés, livrés à eux-mêmes, sont très nombreux à Paris. Les institutions de charité recueillent surtout les jeunes filles ; les garçons démunis sont la plupart du temps à la rue. Vagabonds, régulièrement arrêtés par la police, ils n'ont guère d'autre perspective que la prison. L'Abbé Roussel recueille un de ces jeunes, lui donne à manger et un toit.

Il a la conviction que seule une formation professionnelle, humaine et spirituelle pourra redonner à ces jeunes garçons une place dans la société de cette fin de siècle.

En 1866, l'Abbé Roussel crée l'Œuvre des Orphelins Apprentis d'Auteuil.

L'Œuvre est reconnue d'utilité publique en 1929.

Un siècle plus tard, la Fondation s'adapte aux mutations de notre société, de la famille et s'ouvre à la mixité. L'intuition de départ du fondateur, le « tandem » éducation-formation », reste plus que jamais d'actualité dans le projet de la Fondation d'Auteuil, à savoir, accueillir, éduquer, former et insérer.

Missions

Acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil, fondation catholique reconnue d'utilité publique, éduque et forme depuis 150 ans des jeunes en difficulté pour leur permettre de s'insérer dans la société en hommes et femmes libres et responsables, tout en accompagnant les familles dans leur rôle éducatif à travers 3 axes prioritaires :

- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre l'échec scolaire
- L'insertion sociale et professionnelle

Les 4 convictions d'Apprentis d'Auteuil :

- Tout jeune est porteur de qualités et de talents, par-delà ses difficultés, ses blessures et ses actes.
- Pour grandir, un jeune a besoin d'un accompagnement global et personnalisé.
- Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.
- Agir au plus tôt permet de prévenir les difficultés les plus graves.

Prestations

Pour mettre en œuvre sa vocation d'insertion des enfants en difficulté, Apprentis d'Auteuil s'appuie sur un accompagnement global et durable de chacun. La communauté éducative œuvre ainsi à redonner confiance à l'enfant, à le resocialiser et à le rendre autonome, dans le cadre de ses 250 établissements, qui accueillent plus de 25 000 jeunes en France.

Nos modalités d'action sont variées : crèches, maisons d'enfants à caractère social (MECS), internats éducatifs et scolaires, établissements scolaires généraux et professionnels, Foyers de Jeunes Travailleurs, résidences sociales, dispositifs à pédagogie adaptée, centres de formation continue, structures d'insertion, accompagnement à l'entrepreneuriat ...

En région Provence-Alpes-Côte-D'azur, Apprentis d'Auteuil Sud-Est accueille en moyenne 3 000 jeunes, de la naissance à 26 ans, et accompagne 500 familles par an dans 25 établissements répartis sur trois départements : Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes.

Dans le département du Var, Apprentis d'Auteuil dispose à Brignoles d'un atelier de formation (La Pierre d'Angle) et d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (la Résidence Provence Verte Saint Christophe), et sur Toulon d'une Maison d'enfants à Caractère Social (MECS La Valbourdine).

B. Une spécialité reconnue dans la prise en charge des MNA

La Fondation Apprentis d'Auteuil est un acteur repéré pour la qualité de ses interventions à l'adresse des publics MNA (son action est citée en référence dans les périodiques du secteur).

En 2018, la Fondation Apprentis d'Auteuil a pris en charge 6160 enfants au titre de sa mission en protection de l'enfance, dont 1530 MNA. La Fondation est reconnue comme acteur central et expérimenté de l'accueil et de la protection des MNA en France. L'afflux croissant des MNA nous a conduits à la création d'un département ressource, spécialisé sur ces questions et en charge d'en assurer l'animation nationale.

Nous nous inscrivons dans une réalité sociale qui nécessite de nouveaux types d'acteurs présents dans des réseaux efficaces et qui travaillent en utilisant des approches rationnelles. Apprentis d'Auteuil a créé une formation interne « MNA », dispensée sur trois années. Elle a également créé un département spécialement dédié à l'étude de ces questions. De nombreux professionnels se sont déjà saisis de cet outil et de l'aide d'un juriste spécialisé dans ces questions, afin d'ancrer de manière précise leur action envers les MNA.

L'Escale Saint Elme s'appuie également sur un réseau de partenaires professionnels opérationnels pour tous les axes de la vie des jeunes : Partenaires de Santé et d'ethnopsychiatrie (le CADE, Image Santé, Plateforme-Asile, OFII, la CIMADE etc...). L'équipe participe à de nombreux échanges, y compris informels, pour se tenir au fait de l'actualité.

C. Convictions et Engagement d'AA dans l'accompagnement des MNA

En juin 2018, Apprentis d'Auteuil édite une note de conviction et d'engagement en faveur de l'accompagnement des MNA dans ses établissements d'accueil.

Apprentis d'Auteuil s'engage à apporter son savoir-faire et ses forces pour que l'accueil des MNA soit un accueil éducatif au sens fort du terme, permettant à chaque jeune de grandir, de se former, afin de trouver sa place dans la société et de s'y engager de façon responsable.

Le Conseil d'Administration a acté les principes de notre action en septembre 2017 :

1. Tout enfant ou jeune en situation de danger, sans aucune autre considération que l'intérêt supérieur de l'enfant, quelles que soient ses origines ou sa religion, doit être accueilli et protégé (accueil inconditionnel).
2. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement éducatif de qualité, adapté et personnalisé à ses besoins, avec le souci constant de son développement humain et spirituel.
3. Les partenariats et l'ouverture la plus large possible sont les clés d'une insertion et d'une intégration réussie, que ce soit au niveau professionnel, social ou personnel.

I.3 L'inscription du projet dans la politique publique nationale, régionale et départementale

Dans le Var, les professionnels d'Apprentis d'Auteuil sont conscients d'être des acteurs sociaux, et qu'à ce titre, leur action est tributaire du contexte socio politique local, national, européen mais aussi international. Ainsi, est-ce bien modestement que nous nous engageons volontairement et en conscience dans une action à l'adresse des publics MNA.

A. Le projet de l'Escale Saint Elme rejoint par le Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté

Apprentis d'Auteuil s'engage dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Sur les 15 thématiques explorées, deux rejoignent les réponses que ce projet souhaite apporter :

1. Empêcher les sorties « sèches » de l'Aide sociale à l'enfance
2. Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes

Dans ces points sont mis en exergue :

- L'obligation de formation jusqu'à 18 ans.
- Pour l'ASE, sécuriser le lancement dans la vie des jeunes accueillis avec la prise en charge du jeune pouvant aller jusqu'à 21 ans « sachant qu'un SDF sur 4 est un ancien de l'ASE ».

Le Document de Référence du plan de lutte contre la pauvreté de février 2019 formule plusieurs recommandations :

« L'Obligation de formation et du déploiement de parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) » est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes qui vient rejoindre « l'obligation à la formation et la prise en compte de la santé des 16-25 ans ».

L'objectif est de mobiliser les jeunes « pour les accompagner vers le droit commun ».

Une recommandation retient notre attention concernant l'obligation d'un « suivi global et pluridisciplinaire par des multi acteurs ». L'Escale Saint Elme veut s'inscrire dans la cartographie départementale répertoriant les dispositifs alliant les différentes réponses aux besoins des bénéficiaires : logement, santé, insertion, éducation...

Une série de questions expose les enjeux pour les « sortants de l'ASE » : « quand ils sortent, où vont-ils ? Comment parler d'un accompagnement global sur un territoire ? Comment articuler le partenariat local pour qu'il soit efficace ? Comment essayer des expériences réussies ? » Ce sont ces questions anticipées qui ont amené à penser le projet de l'Escale Saint Elme comme dispositif opérant.

Le Document de Référence relève également l'obligation d'identifier les structures d'accueil et de formaliser les engagements dans la démarche. L'introduction n° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 oriente vers le découplage les divers champs d'intervention.

L'établissement tente de répondre globalement aux questions du « Comment faire mieux ? Comment améliorer le réseau ? Comment mieux travailler en réseau ? Comment améliorer le maillage territorial et comment renforcer l'accompagnement multi acteurs locaux ? »

Nous avons centralisé les « découplages des dispositifs et des acteurs » pour créer un réel réseau, principalement avec la Mission Locale MIAJ de la Seyne –sur Mer et Ouest Var. La combinaison possible de l'accompagnement social et de l'emploi pour aller vers plus de fluidité des parcours sous-tend le projet d'établissement.

A ce sujet, l'Escale Saint Elme répond à la visée « d'un lieu unique d'ancrage pour le jeune avec l'engagement du maintien du lien et d'une référence pour permettre à celui-ci d'accéder à ses droits » déclinés comme suit :

- Protection du MNA
- Logement
- Ressources et accès aux droits
- Insertion Sociale Professionnelle et mobilité
- Couverture santé et accès aux soins

La note de cadrage insiste sur la rigueur des outils de traçabilité de parcours en proposant des exemples ainsi que sur les mesures d'impact social pour juger de l'efficacité d'un dispositif. Ces éléments sont déjà en support de la Résidence Provence Verte St Christophe (Foyer de Jeunes Travailleurs de Brignoles) accueillant elle-même 10 jeunes MNA.

L'Escale Saint Elme concourt au développement des pratiques contribuant à l'insertion des publics les plus fragiles parce qu'ils ne disposent pas de recours familiaux.

Le projet de l'Escale Saint Elme rejoint le Plan de lutte contre la pauvreté pour proposer aux jeunes d'autres alternatives telles que chantiers éducatifs, chantiers d'insertion et autres outils permettant un travail sur le savoir être professionnel, pour redonner confiance avant l'entrée en formation jusqu'à l'accès au CFA.

Il est ainsi recommandé de « revoir les modalités et le contenu des formations ».

Implanté aux abords de la structure, le Centre de Formation Continue AA Var propose des titres professionnels « cousu-mains ».

Cette offre de cursus professionnelle est un atout pour le MNA disposant des pré-requis de la régularisation, sachant que ce recours n'est pas automatique ni systématique car le CFC accueille une grande pluralité de publics éloignés de l'emploi.

Il est noté, dans l'orientation n°9 du plan pauvreté, qu'il faut « anticiper et aider les MNA dans leurs démarches de régularisation. »

La combinaison d'utilisation d'offres internes et externalisées proposées par l'Escale St Elme permet de multiplier les chances d'accès au travail régulier et aux dispositifs de droits communs.

L'obligation d'accès des MNA vers l'apprentissage pose la question de l'ouverture aux comptes bancaires simples à laquelle l'équipe de montage de l'Escale St ELME s'est attelée. Une convention partenariale à l'essai s'est conclue en ce sens entre les dispositifs MNA varois et le Crédit Municipal.

Enfin, il convient aussi de préciser que nous répondons à la « mobilisation des entreprises dans la lutte contre la pauvreté » par notre appartenance à l'Union Patronale du Var et au club des Ambassadeurs d'AA Varois, pour associer le monde économique dans le parcours du jeune.

B. Le Projet d'établissement et les recommandations de l'ANESM

L'édition, en février 2018, du cahier de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) relatif à l'accompagnement des MNA tombe à point nommé. Les recommandations rassemblent des axes de bonnes pratiques et des caps précis dans les modalités de prise en charge. Elles s'appuient sur un socle de valeurs qui soutiennent les opérations recommandées.

Ainsi en est-il de l'objectif premier de l'intégration durable du MNA dans la société ou de l'évitement des accueils en hôtel comme solutions d'hébergements.

La majorité des recommandations trouvent leurs illustrations dans le projet de l'AMNA. Le cahier détermine 3 types de besoins prioritaires du MNA : la sécurité affective et

relationnelle ; le besoin de protection et les besoins psychologiques et de santé. L'accompagnement psychologique du MNA qui peut présenter des troubles post-traumatiques (en particulier avant le cap de la majorité) est mis en exergue.

S'y déclinent des conseils techniques tels l'existence d'attestation d'hébergement (carte de résident pour l'AMNA) ou éthiques comme la garantie de la liberté d'expression ou la déclaration obligatoire de certaines maladies (MDO).

Les moyens à mettre en œuvre pour respecter ces « exhortations » doivent également être mis en correspondance avec les dispositions financières pour réaliser ces missions. Ces dernières demeurent proches de celles conférées aux établissements classiques œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Le recours aux traducteurs interprètes ou à une équipe médico-psychologique présente par exemple un coût important.

On peut constater que l'ensemble de ces soins et préconisations présents dans le texte contraste avec un risque de départ immédiat que provoquerait la réception d'une ordonnance à quitter le territoire français délivrée après la majorité du MNA.

Certaines préconisations sont toutefois en décalage avec des réalités locales comme, par exemple, l'absence de représentations légales pour les MNA dans certains départements, qu'il s'agisse de tutelles, de délégations d'autorité parentale ou de la nomination d'administrateur ad hoc. Il est fortuitement rappelé à ce titre que les attributs de l'autorité parentale restent de la responsabilité et des prérogatives strictes des titulaires de l'autorité parentale (d'où les demandes de mesure de tutelle).

Dans les éléments notifiés pour l'appropriation des recommandations, certaines questions clefs se font jour telles que le fait de vérifier si les services de la phase d'évaluation de la minorité et de l'isolement et les services prenant en charge l'accompagnement des mineurs reconnus MNA sont bien dissociés et s'il existe des services complémentaires sur le territoire.

L'ANESM, en ses lignes, consolide certaines des orientations de l'AMNA qui souhaite faire appel à des bénévoles pour l'apprentissage du Français Langue Etrangère, et éventuellement à des familles relais et des parrainages (si validation et accord du SDMNA, évaluation au cas par cas par l'inspecteur MNA et autorisation par le juge des enfants).

C'est dans les recommandations d'ajustement des accueils aux besoins réels du MNA que réside la clef de voute du dispositif proposé. Ainsi par exemple le fait de proposer un lieu éloigné des centres urbains est conseillé comme espace de protection pour les MNA victimes de traite des êtres humains ou en situation d'errance. Il est également prôné d'orienter les jeunes en privilégiant les prescriptions d'accompagnement basées sur la situation du MNA (sur le Projet Pour l'Enfant).

De ce fait, la question de l'âge, du degré de maturité et de la détermination des compétences d'intégration sociale sont-elles primordiales dans le cadre des choix d'orientations.

A ce titre, l'AMNA se veut être ajusté aux besoins de protection d'un maximum de jeunes mais n'a pas la prétention de pouvoir répondre sans condition à toutes les problématiques des MNA.

De la sorte, le projet de vie du jeune deviendra, par son action conjointe avec celle des équipes éducatives, un plan de vie flexible et durable.

PARTIE II : LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES MNA

L'AMNA se pose volontairement comme une alternative dans le parcours de ces jeunes, afin de permettre à ces derniers de faire des choix éclairés quand ils seront amenés à affronter des sollicitations marginales dangereuses pour leur intégrité physique et morale. Ces menaces sont polymorphes. Aujourd'hui, notre objectif est donc de pouvoir repérer ce que nous faisons et interroger la pertinence des outils et médiations utilisés à chaque étape du parcours de l'utilisateur.

L'essentiel est de déployer une panoplie aussi riche que possible dans une institution qui :

SPECIALISE

Sa prise en charge à l'adresse des MNA

TIENT

Face aux manifestations de la détresse et des passages à l'acte des jeunes.

UTILISE

Les dispositifs connexes pour optimiser la prise en charge dans l'intérêt des bénéficiaires.

S'ENGAGE

Dans une relation cadrée mais portée par une empathique attention à autrui.

II.I Le public des mineurs non accompagnés et ses besoins spécifiques

A. Le public des MNA

Les jeunes **garçons** accueillis à l'Escale Saint Elme sont orientés sur décision des services de l'ASE. Ils le sont au titre de la protection immédiate, dans un délai de 48h. Ils ont été évalués comme disposant d'un potentiel d'accès à l'offre de service du projet de l'AMNA. Ils peuvent également être orientés à l'Escale Saint Elme sur décision de réorientation. Les mineurs non accompagnés sont orientés vers l'Escale du Fort Saint-Elme par le service des mineurs non accompagnés du département du VAR en charge de leur situation. Les jeunes sont majoritairement admis entre 14 et 18 ans (ou plus jeunes encore par dérogation), l'attention étant portée sur le critère de l'isolement. Sur décision de l'inspecteur, le jeune peut bénéficier d'un accueil provisoire jeune majeur.

A titre informatif, le projet de l'Escale Saint Elme a été conçu pour répondre au besoin de protection et d'accompagnement vers l'autonomie du public concerné.

Les jeunes accueillis tireront profit de l'accompagnement global proposé (maillage constitué de plusieurs volets : éducatif, sociale, formation professionnelle, culturel...).

En matière juridique, si le jeune est pris en charge par l'ASE avant ses 16 ans, il est normalement régularisable de plein droit.

Après 16 ans, la fragile hypothèse de régularisation est **conditionnée par une formation professionnelle depuis au moins 6 mois** au moment du dépôt de la demande, avec un caractère réel et sérieux du suivi de la formation, la présentation de la nature des liens avec la famille restée au pays et l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion dans la société.

Si les MNA sont, dans la mesure du possible, admis avant leurs 17 ans $\frac{1}{2}$, le critère de la protection prime sur celui de la potentielle régularisation.

Une minorité de MNA sont régularisables au titre du droit des étrangers par la démarche d'une demande d'asile en France. Une attention est portée sur la différence des pays sûrs et non sûrs.

C'est le SDMNA qui jauge de l'opportunité des candidatures relevant du besoin de protection du candidat au regard de l'offre de service collective de l'Escale Saint Elme.

B. Les besoins spécifiques des MNA

Les MNA, anciennement dénommés Mineurs Isolés Etrangers MIE, ce qu'ils demeurent être, sont porteurs de richesses et en mesure de devenir des atouts pour la société.

Pour autant, ils ont aussi des souffrances et des fragilités qui les rendent vulnérables, malgré l'apparence trompeuse d'une certaine maturité.

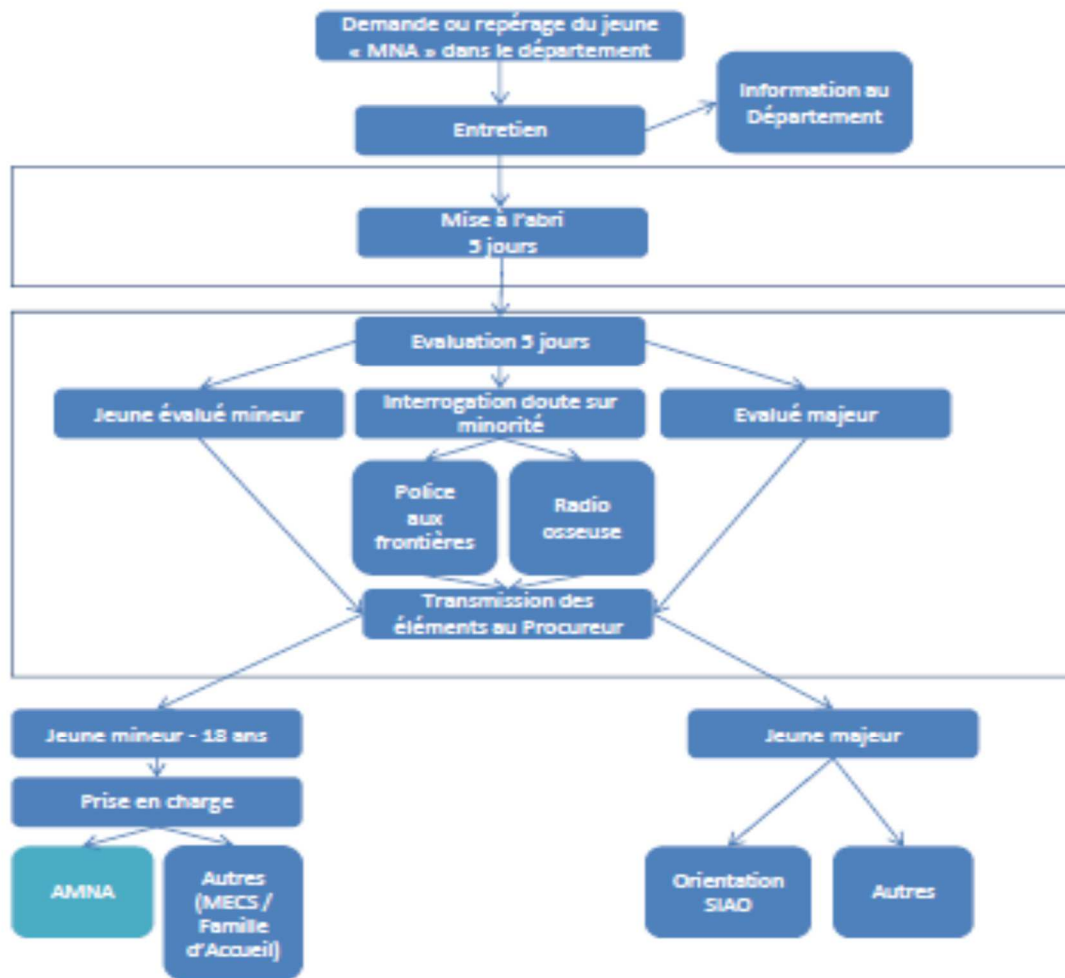
Habitués à taire leur souffrance, ces jeunes peuvent l'exprimer lors de passages à l'acte extrêmes tels que des actions violentes à caractère raciste ou encore des tentatives de suicide.

Lors de son placement, le MNA pris en charge a besoin :

- **D'être protégé** : éloignement d'un environnement à risque mettant le jeune en danger. Les menaces sont polymorphes ; elles englobent aussi bien les réseaux de délinquance, ceux proposant des formes d'engagements religieux à caractère fondamentaliste et radical, ou encore, de prostitution.
- **D'un cadre accueillant et sécurisant** : suppléance (et non substitution) aux carences familiales dans la satisfaction des besoins physiologiques (alimentation, hygiène, habillement, repos, suivi médical voire psychologique, etc.) ; suppléance aussi concernant la pose d'un cadre (règles de vie, équipe professionnelle, etc.). L'ANESM insiste sur la nécessité de leur offrir une présence éducative permanente afin de garantir leur sécurité et leur accompagnement individuel.
- **De continuer à se construire** : satisfaction des besoins affectifs et sociaux, ainsi que les besoins de réalisation et de dépassement de soi (maintien des liens avec la famille en accord avec la décision de placement, ouverture vers l'extérieur, loisirs, projection et perspectives, régularisation des papiers, etc.). Cette construction passe par une appréhension parfois nouvelle d'une dynamique projective autour de la notion de projet personnel.
- **De « permanence » et de stabilité** avec ses interlocuteurs. Le visage de ceux qui ont acté la préadmission reste par exemple une référence fixe.
- **D'adultes cohérents** dans leurs réponses qui sont prêts à « briser » certains de leurs réflexes et certitudes pour recevoir à leur tour ce qui s'apparente à l'inconnu. Pour ces raisons l'AMNA St ELME met à disposition de chaque jeune un binôme de « référents interlocuteurs » du SDMNA.

- **D'un projet scolaire, professionnel ou d'insertion, adapté** à son âge, à ses désirs et à ses capacités. L'objectif est de préparer, avec le jeune, un avenir professionnel, une autonomie réelle et une réussite sociale. L'ANESM rappelle dans ses recommandations de bonnes pratiques que tout jeune après ses 16 ans peut réclamer la poursuite de sa scolarisation s'il le pense nécessaire pour la réussite de sa vie personnelle. Elle recommande par ailleurs une scolarité interne ou externe, immédiatement disponible.
- **D'un accompagnement psychologique et de santé** adapté à son âge, à sa problématique et à son évolution personnelle, d'où la présence de deux IDE éducatifs et d'une psychologue sensibilisée aux questions d'ethnopsychologie.
Les MNA, par un cumul de facteurs traumatisants dans leur parcours, peuvent présenter des troubles psychologiques qu'il convient de prendre en charge spécifiquement. Le stress post traumatique augmente le risque des manifestations exacerbées de l'anxiété par des accès de somatisation et des troubles dépressifs.
- **D'accéder à un niveau de compétences psychosociales** pour affronter la nouveauté et s'adapter au nouveau contexte dans une confrontation entre ses repères d'origine et la culture du pays d'accueil. Ces compétences déclinées par l'ANESM sont de l'ordre de la capacité à communiquer, se positionner, négocier, s'affirmer, coopérer et à plaider.
- **D'un accompagnement dans l'acculturation pour garantir l'inclusion sociale :** l'une des missions premières de l'équipe encadrante revient à permettre au MNA de garder la richesse intrinsèque à son lieu d'origine en accédant aux valeurs et à la culture laïque du pays d'accueil. Ceci constitue un rempart essentiel contre le risque d'isolement et de regroupement/repli communautaire. Ainsi par exemple, des explications quant à l'histoire du site qui les accueille leur seront fournies à l'arrivée. L'acculturation est progressive et s'installe au quotidien, à travers des temps pédagogiques formels, mais aussi à travers des échanges informels avec les équipes encadrantes et la communauté environnante dont les MNA feront pleinement partie.
- **Et enfin, d'explications** pour comprendre la logique des exigences auxquelles ils devront se conformer pour accéder à l'acculturation qui autorisera leur intégration dans la société française. Ces jeunes ont besoin de saisir le sens des écrits, des actions, des contraintes pour accepter de laisser libre cours à leur curiosité et s'ouvrir à l'autre dans sa différence.

II.2. Notre offre de service au regard du parcours du jeune



Cadre juridique : En rappel : « Le conseil départemental du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré (ou s'est présenté) l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L. 223-2 du Code de l'action sociale et des familles » (Protocole du 31 mai 2013).

Cette prise en charge administrative est qualifiée de « mise à l'abri ». Elle vise à assurer une protection aux jeunes, potentiellement mineurs isolés étrangers, le temps que les services de la protection de l'enfance procèdent à des investigations confirmant ce statut.

Il convient de préciser que cette mission d'évaluation n'est pas assurée par Apprentis d'Auteuil.

II.3 Une prise en charge adaptée à chaque MNA

Toute l'ambition du projet est là : la spécificité adaptée au plus grand nombre de candidats. L'ensemble des prestations et des pratiques proposées est en mesure de développer l'appétence des jeunes accueillis.

L'unification de l'ensemble institutionnel est visée pour favoriser une simplification des repères et accéder à une harmonie d'ensemble.

A. La prise en charge assurée par l'Escale Saint Elme

L'offre de service et d'accueil rejoint les missions de **protection de l'enfance** (article 375 du Code civil, au titre de l'assistance éducative), passant par une mise à l'abri sécurisante et un accès immédiat à une prise en charge globalisée (santé, scolarité, formation, administratif, loisirs).

Les fonctions d'accueil et de protection assurées par l'AMNA sont les suivantes :

- L'hébergement des jeunes.
- La réflexion avec le jeune pour mettre en place son « Projet de Vie » flexible et durable en fonction de ses désirs, de ses capacités et du contexte (scolarité, apprentissage en lien avec les CFA...).
- La mise en place de son Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les étapes à franchir dans un rétro-planning.
- La prise en compte et l'étude du bilan de santé réalisé par l'association de la Sauvegarde du Var avec le Médecin Départemental MNA et le centre de la Colombe à l'arrivée du jeune (diagnostic médical et évaluation des besoins de soutien psychologique). Sur ces éléments pourront s'envisager l'orientation vers la MDA de Toulon ou le CMP pour le suivi psychologique, l'Espace Santé Jeunes, Promo Soins et les généralistes/spécialistes (dentistes) de la Seyne sur Mer pour la prise en charge médicale. L'ensemble de ces dispositions sont prises en articulation avec le médecin départemental qui fait le lien avec le SDMNA, et auquel est systématiquement transmis toute modification du dossier médical du jeune.
- L'accompagnement éducatif pédagogique vers l'inclusion sociale des enfants et adolescents confiés dans le cadre local des situations géographiques d'implantation.
- L'accompagnement à la gestion du quotidien : logement, cuisine, courses, hygiène.
- Le processus de régularisation administrative ou de retour au pays par le biais du partenariat étroit avec les services de l'état (Préfecture du Var, DIRECCTE, Rectorat).
- La production de rapports d'orientation avec des objectifs ciblés sur les partenaires compétents.
- L'orientation vers des offres d'hébergement et de sortie en favorisant tant que possible les issues de droit commun ou des services d'accès au logement collectif : FJT Brignoles, FJT Toulon, FJT RSOE, autres dispositifs gérés par des partenaires d'AA (ADAPEI, le CAIRN, l'ADSEA AV (diffus) et autres offres au regard des besoins identifiés chez le MNA (SIAO, hébergement privé, colocation...)).
- La coordination du partenariat vers les dispositifs connexes tels que le plateau technique de la Mission Locale MIAJ, le Centre de Formation Continue Apprentis d'Auteuil (FLE, remise à niveau, missions citoyennes, insertion professionnelle).
- Une offre de loisirs de proximité en lien avec les associations sportives de la Seyne sur Mer pour permettre à chaque jeune d'avoir une pratique culturelle et sportive dans un souci d'immersion sociale.

B. Une prise en charge globale

a) Le partage des richesses

La recherche du partage des richesses entre les différentes nationalités, ethnies et cultures devient une évidence. Cela passe par l'identification des fêtes nationales, des rencontres débat, la diffusion de reportages sur les pays d'origine d'un jeune, l'analyse des décalages culturels par le biais d'intervenants extérieurs....

Dans son ouverture à un accueil pluriculturel, l'établissement défend l'idée d'une mixité socioculturelle porteuse, en elle-même, d'une dimension positive pour chaque individu de la structure.

Si elle est une prise de risque, cette ouverture, sans *a priori*, est aussi une chance d'enrichissements mutuels et par là même de recul du risque primaire de racisme par méconnaissance de l'autre.

L'accueil de ces populations en grande souffrance est un choix institutionnel. C'est une réponse éclairée parce qu'en conscience des remises en questions qu'elle suppose. Cette orientation nous entraîne vers la perte de certaines de nos représentations. Découvrir l'autre c'est accepter d'aller plus loin que la rencontre, c'est accéder à lui pour ne pas réanimer sa souffrance par l'ignorance. C'est se souvenir qu'autrui a un parcours de vie traumatique, souvent enfoui et que cette « partie de lui-même » peut rester inaccessible.

Cette conscience des risques que suppose l'accueil de ces jeunes nous impose un « esprit éveillé » et des pratiques nouvelles innovantes et créatives. Aborder les questions de la sexualité, des religions, du sens des régimes alimentaires...peut s'envisager très différemment d'un jeune à l'autre. Il faut apprendre à se saisir des petits détails au détour d'une phrase ou d'un dessin pour appeler la communauté éducative à la vigilance auprès d'un jeune qui ne perçoit plus de raison d'avancer.

L'étude des signes avant-coureurs aux états de crise est partie intégrante de notre accompagnement éducatif.

Ces jeunes ont parfois, à plusieurs reprises, rencontré la mort en cumul avec la séparation hâtive et non désirée. Le morcèlement de leur histoire les amène avec un spectre de remise en question de leur propre existence. Cet aspect interroge notre prise en charge au quotidien.

- L'Escale Saint Elme est une plateforme de services adaptés aux besoins particuliers des MNA
- Nous occupons une fonction « d'observateur social » en complément des attributions traditionnellement dévolues aux foyers de l'enfance
- Nous mutualisons les outils administratifs, éducatifs et pédagogiques
- Conscients des données culturelles que nous ne maîtrisons pas, nous nous engageons dans l'acquisition de connaissances géopolitiques et historiques

b) L'accompagnement humain, culturel et spirituel

La Fondation d'Auteuil, œuvre du diocèse de Paris confiée à la tutelle de la Congrégation du Saint-Esprit, enrichit son approche éducative et humaine d'un accompagnement à l'éveil humain, culturel et spirituel.

Ainsi, la prise en compte des appétences spirituelles de chaque jeune fait partie intégrante du projet de l'Escale Saint Elme, sans qu'il ne soit question ici de favoriser la pratique religieuse. Le cadre collectif assure la garantie de l'ensemble des principes de la laïcité républicaine.

Il s'agit bien de considérer le mineur dans sa globalité d'être humain, porteur d'une culture et pouvant développer un désir spirituel exprimé librement et pouvant donc nécessiter un accompagnement spécifique.

La fondation offrira, sur le site d'accueil, des possibilités d'accompagnement à l'éveil humain, culturel et spirituel. Cette démarche n'est jamais imposée et peut se vivre de différentes manières :

- Prioritairement par une découverte de la culture locale du territoire d'accueil. Chaque bénéficiaire sera invité à s'ouvrir aux caractéristiques du monde qui l'entoure.
- Quelle que soit l'approche religieuse du jeune, il peut être accompagné dans sa spiritualité par des personnes de sa confession, lors de rencontres organisées par un éducateur qui fera appel, le cas échéant, à des compétences extérieures.
- La participation à des fêtes religieuses peut être possible et vécue à l'extérieur de l'établissement, en s'associant à des communautés voisines.

Grâce à la présence de deux infirmiers et d'un psychologue à plein temps, la dimension médicale et psychologique est particulièrement prise en compte. Les professionnels ont à charge de constituer une plateforme de service avec des psychologues et psychiatres d'AFL Transition, la MDA à Toulon, un cabinet médical à la Seyne, Promo Soins, la Colombe, en assurant des va et vient avec le médecin référent ASE.

L'accompagnement psychologique s'appuie sur :

- L'étude du diagnostic psychologique réalisé avant l'arrivée du jeune dans la structure
- L'établissement de préconisations dans le champ du suivi psychologique et la remédiation cognitive par un travail sur les compétences psycho-sociales
- Le recensement des besoins du jeune, pour un suivi efficient
- Un travail personnalisé sur les compétences psycho-sociales : estime de soi, relations aux autres

c) Une équipe pluridisciplinaire, à la croisée des compétences

Notre spécificité : une seule et même fiche-métier, pour un mixage des compétences, au sein d'une même équipe éducative, comprenant 7 corps de métiers différents.

Chaque professionnel éclaire la prise en charge au regard de ses compétences-métier tout en étant tenu aux mêmes missions que ses collègues concernant la gestion du groupe, l'accompagnement des jeunes, le travail en lien avec les familles, la relation avec nos partenaires...

L'équipe éducative est donc pluridisciplinaire et regroupe des assistants de service sociaux, animateurs, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familial, maîtresses de maison, moniteurs éducateurs ou infirmiers diplômés d'état.

Elle impulse une culture du « vivre ensemble » par des activités ludiques, culturelles et sportives qui favorisent la reconnaissance de l'autre dans sa différence.

Le CESF comme l'assistant de service social sont rompus aux questions relatives à l'insertion, l'emploi (Missions Locales, Pôle Emploi, Service Social Scolaire, Administrations), la gestion de la vie quotidienne (en dénouant des points de blocage qui créaient des situations de tension dans les familles).

Ils mettent leur carnet d'adresse au service de l'ensemble de l'institution.

L'infirmier tisse le « partenariat santé » avec le médecin référent de l'établissement et de l'ASE, avec le service de santé scolaire, le Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne-sur-Mer.

L'animateur crée le lien avec les centres et clubs sportifs et les centres de loisirs. Il construit les réseaux qui permettent aux jeunes de l'établissement de bénéficier d'activités propres et personnelles qui leur évitent de vivre en vase clos.

Il insuffle aussi la vie dans l'établissement, y compris dans les moments difficiles en aidant à l'intervention de prestataires extérieurs ...

L'éducateur spécialisé et le moniteur éducateur apportent leurs savoir-faire en termes d'hypothèses de réflexion et de travail sur le versant éducatif et comportemental.

Les maitresses de maison, avec leur regard « décalé », enrichissent l'observation et donnent des nuances aux hypothèses de travail des équipes.

Les professionnels sont conscients des particularités liées à l'accueil du public des MNA. A ce titre, ils s'inscrivent dans :

- Une démarche de curiosité quant à l'origine et à l'histoire grâce à l'écoute et aux temps d'échange.
- Une volonté de vivre ensemble en favorisant les événements festifs, interculturels et institutionnels.
- Le respect de la parole et du récit en informant des mesures de protection qui sont déployées et des droits en termes de protection.
- Le développement d'une posture empreinte d'une grande adaptabilité, visant à faciliter le processus d'acculturation du MNA en fonction de son autonomie psychosociale.
- La volonté de construire, avec le MNA, des solutions durables centrées sur ses objectifs personnels
- Le dessein de ne pas installer les jeunes dans une utopie de confort institutionnel sclérosante. A ce titre, les apprentissages sont axés vers une autonomie de fait : affective, en travaillant la question de la séparation ; administrative, en rendant les jeunes encore plus acteurs de leur projet de vie.

Pour une bonne prise en charge des MNA, il importe ici de souligner l'importance de l'engagement des professionnels à se maintenir avec curiosité dans l'actualité la plus récente, qu'elle soit géopolitique ou législative. Pour se faire, nous nous inscrivons à des plateformes dédiées au sujet, sommes abonnés à des revues comme Courrier International et œuvrons à la constitution d'une bibliothèque spécifique (état du monde, références en géopolitique, droit...) ainsi que d'une bibliothèque dématérialisée.

Il est nécessaire également de rester humble et prudent dans l'approche de sujets complexes.

Rester modeste, c'est faire montre d'une certaine sagesse ; peut-être de prudence face au risque de se voir gratifier d'une reconnaissance des jeunes à laquelle les professionnels ne sont pas habitués, quel que soit leur engagement.

Cette prudence préserve aussi du risque de trop en faire et d'une forme de militantisme qui nous éloigne, sans parler de l'objectivité, de la clairvoyance du professionnel qui sait où se situent les limites de ses actions.

Une sensibilité bienveillante et attentive aux difficultés rencontrées par des personnes à l'itinéraire traumatisant s'entretient au cœur même des équipes pour se départir du risque de détachement.

d) Un travail en partenariat pour une offre élargie

Il n'y a aucune «équité» de départ entre chaque jeune pour se préparer à une éventuelle intégration à la société française. Pour certains, l'apprentissage des horaires sera une sinécure, pour d'autres, ce sera celui de la langue...

Pour cela, l'établissement ne peut envisager de fonctionner seul. Prendre appui sur notre réseau de partenaires est fondamental.

Apprentis d'Auteuil, qui se penche depuis plusieurs années sur la problématique des MNA, a créé, au niveau national, des cellules de recherches, de réflexions et de formation. A ce titre nous faisons partie du réseau info-MIE.

Le personnel de l'AMNA prend donc appui sur ces dispositifs (SPAS à Marseille par exemple) pour affiner les réponses aux problématiques liées à la prise en charge de ces jeunes.

Certains salariés bénéficient d'un cycle de trois années de formation-conseil à la prise en charge des MNA.

Les chefs de service sont « référents base de donnée MNA » : c'est vers eux qu'Apprentis d'Auteuil transmet les évolutions de l'actualité sur le sujet. L'information se diffuse pour être accessible depuis les ordinateurs des équipes éducatives. Elle référence un répertoire des différentes structures du territoire.

Le réseau Apprentis d'Auteuil donne aussi accès à des équipes de bénévoles qui peuvent, par exemple, intervenir sur le soutien scolaire dont ont tant besoin ces jeunes. D'autres établissements du Territoire Toulonnais sont, pour certains jeunes, des réponses envisageables telles la Résidence Provence Verte Saint Christophe.

La volonté affichée de créer un partenariat s'appuie sur une recherche de complémentarité afin d'optimiser la prise en charge des mineurs confiés. Chacun, dans son domaine de compétences, est en capacité d'apporter une plus-value dans la prise en charge éducative du jeune mineur.

Pour cela, nous développons un partenariat diversifié qui vient enrichir notre plateau technique pour répondre au plus près des besoins des jeunes (développé en fin de ce PE).

Nous ambitionnons de constituer une plateforme de services pour favoriser la mixité culturelle et sociale des MNA.

L'escale Saint Elme a pu voir le jour grâce à l'innovation partenariale avec le Ministère des Armées qui met à la disposition du projet un site et des locaux remarquables.

Sur la question financière, une expérience innovante également entre la Direction Générale du Crédit Municipal Varois et Apprentis d'Auteuil a permis d'enclencher l'ouverture de compte pour les mineurs sans papiers. Une convention à l'essai d'une première période de 6 mois pour les jeunes de la RPV de Brignoles ayant donné des résultats positifs, elle peut faire l'objet d'un élargissement aux 39 MNA de l'Escale St Elme pour une nouvelle période d'essai de 6 mois, à compter de janvier 2020.

L'épargne « imposée » aux jeunes avec le contrôle de l'agence bancaire d'Ollioules évite l'envoi d'argent au pays mais permet aussi la constitution d'un pécule pour le départ du jeune (Permis de conduire, caution...).

Pour apporter des solutions aux obstacles liés à la langue, l'Etablissement est inscrit auprès d'Interservices Migrant Paris (prestataire proposant l'interprétariat téléphonique en plus de 90 langues différentes).

Notre participation aux plateformes techniques locales permet de formaliser nombre de rencontres et connaissances avec l'ensemble des acteurs départementaux et régionaux intervenant auprès de ces populations, qu'il s'agisse de partenaires associatifs (l'association Welcome, l'UDV, la Fédération des Œuvres Laïcs, AFL Transition, La Ligue Varoise de Prévention, Promo-Soins, ADSEAAV, OSIRIS, Image Santé, Point Ecoute Jeune, les Amis de Jéricho, Transcultures...) ou administratifs (Préfecture, DIRECCTE, TGI,...).

Le long cheminement de ce projet a permis la maturation d'une volonté coopérative entre opérateurs pour mutualiser les moyens, dans le souci de garantir la continuité des parcours. Le bénéfice de cette maturation est l'enrichissement des offres de services proposés.

Enfin, en termes de réseau, il faut aussi penser « réseau de confiance » avec des partenaires peu habitués à des populations aux situations administrativement complexes.

Cela se construit aussi bien avec des agences immobilières, des établissements scolaires, des associations de quartiers, des clubs de sport que des Centres Médicaux Psychologiques (CMP) et autres personnels médicaux de proximité, des organismes bancaires.

Les partenaires qui nous connaissent sous un autre jour (les missions locales ou les CIO) sont aussi à privilégier dans l'information relative à la spécificité de notre projet d'établissement.

Le monde économique est fortement impliqué. Le fait de proposer des formations courtes pour les jeunes de l'AMNA induit la possibilité de recours simplifiés auprès d'entreprises locales.

Apprentis d'Auteuil Var étant membre actif de l'Union Patronale du Var, nous disposons d'un tremplin d'accès pour la réalisation de périodes de stage ou d'accès aux formations en alternance, en vertu des autorisations de travail diligentées par les services de la DIRECCTE. A l'heure de ces lignes, nous envisageons un projet partenarial avec l'UPV pour permettre aux Ecoles de la Seconde Chance (E2C.) d'accueillir et d'initier des MNA à la formation professionnelle de base.

Le réseau de partenaires, qu'il soit interne ou externe, est donc une entité qui se construit et s'affine sur la durée. Il donne lieu à la rédaction d'un répertoire officiel des différentes structures.

C. Une prise en charge personnalisée

a) Le Projet Personnalisé de l'Enfant

Le Parcours Personnalisé de l'Enfant constitue l'assise de l'accompagnement particulier que nous entendons mettre en œuvre. La démarche répond en effet à cet objectif : accompagner chaque jeune dans l'acquisition des moyens et dans le développement des potentialités qui favoriseront son insertion sociale, scolaire et professionnelle.

La mise en place

Avant l'admission, la Sauvegarde de l'Enfance s'est employée à évaluer les besoins des jeunes pour une prise en charge adaptée et personnalisée. Ont été étudiés :

- les conditions de vie du MNA dans le pays d'origine ;
- sa situation familiale dans le pays d'origine et les motifs du mouvement migratoire ;
- ses centres d'intérêts, ses motivations, ses projets personnels et les difficultés auxquelles il se trouve confronté ;
- ses ressources relationnelles, psychosociales et intellectuelles, dans le pays d'accueil comme dans le pays d'origine ;
- les éléments de faisabilité de son projet dans le temps : droit au séjour à la majorité, obtention du droit d'asile, durée des formations sollicitées, nécessité de soins réguliers, etc.
- son adhésion aux différents dispositifs mis à sa disposition dans le pays d'accueil ;
- son degré d'intégration dans la société d'accueil ;
- la volonté de la famille de le réintégrer, de façon bienveillante et bien traitante, au sein de la structure familiale.

Ces dimensions ont été inscrites dans le PPE, 15 jours après la mise à l'abri.

Ce document pose ainsi les jalons de l'histoire du parcours du jeune afin, en quelque sorte, d'aider à l'objectivation d'une parcelle de son histoire de vie.

L'équipe éducative de l'AMNA construit le projet de vie défini par et avec le jeune MNA comme un plan personnalisé et flexible. Elle le propose au SDMNA dans les deux mois qui suivent l'admission à l'Escale St Elme.

Elle engage avec le service gardien, dans le cadre de la progression du MNA, les moyens adéquats pour déterminer les modalités de prise de décision relatives aux actes usuels et non usuels.

La famille du jeune est partie intégrante dudit projet. Celle-ci doit être, dans la mesure du possible, associée à la construction du parcours de vie du MNA. La question d'un retour au pays est à travailler pour qu'elle fasse partie des perspectives d'avenir sans pour autant représenter un obstacle mortifère infranchissable.

Fruit d'une démarche adaptée à chaque jeune, le PPE est formalisé : le document permet de recevoir les attentes du jeune ainsi que les objectifs, actions, moyens, modes d'évaluation et de réajustement mis en place dès l'admission et revisités tout au long du séjour du jeune au sein de l'AMNA.

Deux balises dessinent la dynamique de ce parcours :

- Le jeune accueilli est unique ; il bénéficie d'un projet unique et particulier adapté à ses besoins.
- Le jeune accueilli est un être de droit.

Les objectifs

L'action éducative entreprise par les équipes est inscrite dans le projet d'établissement :
« donner les moyens aux jeunes de faire des choix éclairés ».

Elle tendra, à travers la mise en œuvre du PPE, à atteindre les objectifs suivants :

- Assurer l'hébergement et l'accompagnement social de 39 jeunes mineurs non accompagnés. La durée de séjour des prises en charge se référera à celle prévu par le jugement et ou un éventuel contrat jeune majeur.
- Acter et mettre en œuvre la prise en charge du bénéficiaire.
- Faire un contrat de séjour partagé qui sera ensuite évalué puis amendé.
- Individualiser des parcours et des trajectoires.
- Rendre plus lisible la place de chaque intervenant ainsi que son champ d'intervention.
- Formaliser les engagements des professionnels.
- Formaliser et unifier les moyens de la mise en œuvre pour garantir la cohérence.
- Evaluer et contrôler ce qui est décidé puis fait.

Nous recherchons à faire comprendre au jeune le sens de son accueil à l'Escale Saint Elme pour qu'il saisisse l'individualité de son projet, développe ainsi les capacités à en être pleinement acteur et se prépare à une vie en semi autonomie.

Il est nécessaire de travailler avec le jeune l'apprentissage à la fois de la vie communautaire et des particularités de la culture française.

- Cela passe tout d'abord par des aspects très pratiques : participation à la gestion du linge, des espaces personnels, de la découverte de l'alimentation du pays d'accueil, de l'utilisation des espaces d'hygiène, des premières démarches administratives, d'un rythme de vie équilibré...
- Cela se construit ensuite autour de la découverte des valeurs qui imprègnent la société française et la République : la laïcité, l'appréhension d'un patrimoine judéo-chrétien, une acceptation de l'autre dans sa différence, le respect des plus fragiles...

Il importe également de valoriser le jeune dans son parcours en solennisant des marques de confiance qui s'expriment, par exemple, dans une remise de clef de la chambre ou la mise en place de protocoles d'aménagements horaires...

L'invitation à l'assiduité scolaire/formation est favorisée par les équipes d'encadrement afin de permettre au jeune de développer son potentiel d'inclusion sociale et professionnelle, qu'il choisisse ou non de bénéficier d'une autorisation de résidence en France. Ainsi, par exemple, une fois par an est décrétée la fête de la réussite soulignant la progression des apprentissages tant scolaires que sociaux.

Cet accompagnement est global dans le sens où la question de l'apprentissage à faire des courses est aussi valorisée qu'une partie de foot ou une séance d'accompagnement scolaire par un bénévole.

Néanmoins, une attention particulière sera portée sur le fait de ne pas faire de ces jeunes des consommateurs mais bien des acteurs de leur propre vie individuellement et en collectivité. L'accent sera mis, par exemple, sur l'entretien en équipe des espaces du cadre de vie exceptionnel qui sera le leur, quelle que soit la durée de l'accueil.

Les référents

Pour faire remonter ses questions et attentes vers le SDMNA, le jeune accompagné dispose d'un binôme de référents interlocuteurs qui promeuvent les actions pluridisciplinaires de l'équipe.

Des référents de situation « interlocuteurs entre le jeune et l'ASE » sont donc désignés. Ils ont la charge, auprès du jeune, d'impulser le PPE, de le transmettre et d'en informer celles et ceux concourant à l'accompagnement global de celui-ci. Ils assurent une dimension organisationnelle en veillant à la réalisation des objectifs. Ils font passerelle avec les dispositifs existants, sous l'égide du service gardien.

La cohérence de l'accompagnement nécessite qu'un professionnel se préoccupe plus particulièrement de la mise en pratique des décisions contenues dans le Projet Pour l'Enfant. Ceci, afin de ne pas en oublier certains aspects, relevant de plusieurs champs d'action ou à leur intersection. Le principe du binôme permet la permanence de la référence.

Les référents de projet élaborent en équipe le PPE ; ils sont garants de sa transmission au service de l'ASE. Ils ont en charge la coordination des démarches de régularisation et en font retour par écrit à l'inspecteur ASE en charge du dossier.

Les cadres intermédiaires, quant à eux, sont les interlocuteurs privilégiés du responsable du SDMNA. Ce sont eux qui animent les entretiens d'admission des candidats MNA.

Enfin, pour les projets particuliers ou en cas de difficulté, le directeur d'établissement est l'interlocuteur privilégié avec la direction de l'ASE.

L'évaluation et la révision du PPE

La mise en place d'une observation, d'objectifs et de moyens pour la construction du parcours personnalisé du jeune n'est pertinente que s'il existe une évaluation ouvrant un droit au réajustement.

L'évaluation de l'évolution du jeune pour lui permettre d'accéder à des solutions de sortie relevant du droit commun se fait en lien avec le SDMNA.

La révision du PPE pour chaque jeune est rendue possible grâce à un questionnaire permanent de la pertinence des propositions faites, avec le partage d'une culture commune du bienfondé de l'accueil.

Nous inscrivons le travail d'évaluation dans une dynamique qui se départit de l'arbitraire ce qui, pour le personnel éducatif consiste à :

- Recueillir les informations d'évaluation de la situation du jeune.
- Enregistrer les décisions prises et les consigner dans le Livret individuel.
- Veiller à ce que les décisions prises soient connues de tous les intervenants.

L'équipe de l'AMNA réévalue régulièrement et met en perspective avec le MNA son projet PPE au regard de sa progression dans ses acquisitions, de l'évolution de son opinion par rapport aux réalités politiques, sociales, professionnelles et de l'évolution des conditions de son accompagnement : recherche familiale, obtention/contestation.

L'équipe éducative évalue l'évolution du MNA en observant également son implication et sa progression scolaire, en tenant compte des éléments liés au contexte personnel du jeune : «mandat» familial, accession au séjour en France à la majorité, réalité possible d'une insertion par le travail en France, etc.

Sont aussi observées l'évolution de la maîtrise de la langue française et la capacité d'immersion dans la société française.

L'équipe éducative saisit, le cas échéant, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'évaluer la pertinence d'une modification du PPE.

Un an avant sa majorité, est prévu l'entretien organisé par l'ASE avec tout mineur accueilli au titre des 1°, 2° ou 3° de l'article L. 222-5 du Code de l'action sociale et des familles, pour faire un bilan de son parcours et envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie.

b) Une offre de scolarité et de formation adaptée

La priorité est donnée au processus d'alphabétisation/scolarisation/formation (collège, lycée, LP, CFA...). La **scolarité s'adapte au cas par cas, en fonction du potentiel du jeune.**

Pour les jeunes en âge de scolarisation, l'inscription en classe ordinaire soutenue par un dispositif dédié aux élèves allophones est, comme le rappelle l'ANESM, la règle.

Pour les mineurs non accompagnés qui ne parlent pas du tout français et pour qui la classe UP2A s'avère être un échec, L'Escale pourra proposer son inscription au Centre de Formation Continue du Fort Saint-Elme pour bénéficier de remises à niveau en français et en matières générales pour permettre au jeune de rejoindre les dispositifs d'accès à la qualification en fin de cursus. Son inscription au CFC devra faire l'objet d'un accord préalable de son inspectrice.

La continuité de l'enseignement se poursuit au foyer par l'incitation à la lecture et à l'écriture, le visionnage de films en français, l'utilisation de supports médias et les activités artistiques (théâtre, chant, ateliers créatifs, etc.) animés par les animateurs de L'Escale et/ou par nos bénévoles.

La ponctualité et l'implication des jeunes sont des critères déterminants de l'évaluation des équipes d'enseignants pour compléter les rapports de situations fournis par l'AMNA aux inspecteurs de l'ASE en charge des MNA.

Une procédure officielle d'inscription du jeune dans le cycle qualifiant s'adossant à des rencontres régulières avec les formateurs concourt à cette approche globale. Concrètement, inscrire la participation d'un MNA représentant au sein de sa promotion est une possible requête favorisant l'inclusion sociale de la personne.

Dans certains cas particuliers de jeunes en situation de blocage scolaire, l'équipe de l'AMNA prend le relais en se tournant vers des solutions administratives temporaires qui s'appuient, entre autre, sur le CIO. Une orientation vers des voies qualifiantes ou d'immersion

professionnelle dans le cadre de période de mise en situation professionnelle peut être proposée.

L'équipe pédagogique peut aussi proposer des temps de classes découvertes spécialement ajustées au public des MNA. Ce type de dispositif comporte une partie de contrôle des connaissances.

Au terme de son parcours scolaire, le jeune MNA peut s'inscrire à un examen avec un certificat de scolarité et l'attestation, avec photographie, certifiée par la direction, confirmant l'admission au sein d'un établissement de protection de l'enfance.

Quant à la question de l'apprentissage, les MNA, pour en bénéficier, doivent disposer d'une autorisation provisoire de travail délivrée par la DIRECCTE.

L'ANESM, à ce sujet, rappelle qu'en vertu de l'article L. 5221-5 du Code du travail qui dispose que l'autorisation de travail est accordée de droit à l'étranger autorisé à séjourner en France pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, les mineurs non accompagnés qui souhaitent entrer en apprentissage ou en professionnalisation, obtiennent une autorisation de travail sur simple demande.

Cette position a été récemment confirmée par une ordonnance du Conseil d'État, en date du 15 février 2017. Le Conseil d'État a décidé que les mineurs confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance entre seize et dix-huit ans doivent être regardés comme autorisés à séjourner en France lorsqu'ils sollicitent, pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, une autorisation de travail, ce alors même qu'ils ne sont pas couverts par l'article L 311-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Cette autorisation de travail est de plein droit.

II.4 Les différentes étapes de la prise en charge et de l'accompagnement coordonné

A. L'admission

L'admission à l'Escale Saint Elme induit la sortie du jeune des 5 jours de mise à l'abri. La demande d'admission est émise par le service SDMNA.

L'admission se fait sous 48h sachant que, par l'ajustement de la rotation des flux, l'AMNA St Elme s'emploie au-delà des 38 accueils immédiats à maintenir « un lit d'accueil d'urgence relais ».

L'inspecteur SDMNA oriente vers l'AMNA St Elme les jeunes pour lesquels il a déterminé la nécessité d'un accueil collectif bénéfique, au regard des besoins de protection renforcée identifiés pendant la mise à l'abri.

L'Escale Saint Elme procède à des admissions immédiates en fonction des places disponibles et à la demande du SDMNA. Chaque admission s'envisage dans l'intérêt supérieur du jeune accueilli en tenant compte, autant que possible, du contexte de l'AMNA au moment de la demande.

Le SDMNA est souverain pour déterminer si le placement d'un jeune est inopportun à l'Escale au regard de sa problématique.

B. L'accueil

La dimension de l'accueil est prépondérante ; elle requiert réflexes, pratiques et postures professionnelles adéquates.

Avec la candidature initiale, le SDMNA transmet les observations et les évaluations de la situation individuelle et des besoins du jeune préalablement effectuées. Ces éléments sont étudiés par l'équipe de l'AMNA pour favoriser un accueil ajusté et de qualité.

L'accueil à l'AMNA constitue pour le jeune **un premier repère stable** dans son parcours.

Il s'agit, pour l'équipe, de baliser chaque admission par des temps qui seront autant de signifiants dans le cheminement institutionnel du jeune.

Ces admissions se réalisent dans un discours de vérité quant aux perspectives d'avenir, tout en restant délicat pour ne pas susciter des états d'angoisses aux conséquences dommageables.

Un document rassemblera l'ensemble des étapes requises.

L'entretien d'Accueil :

Le jeune est accueilli sur la structure sous la responsabilité du chef de service qui officialise ce temps d'une durée moyenne d'une heure. Si un temps d'interprétariat s'avère nécessaire lors de l'entretien, le jeune bénéficiera d'un entretien téléphonique de 15mn avec la Plateforme Interservices Migrants Paris.

ISM interprétariat propose trois modalités de contact (téléphone, déplacement et vidéo). Nous envisageons d'avoir recours à ce support à chaque fois que la barrière de la langue empêche l'évolution du jeune. Nous disposons également du staff interne d'Apprentis d'Auteuil permettant notamment de réceptionner les jeunes pour leurs déplacements aux consulats parisiens, mais aussi parfois d'assurer une séance de traduction orale et/ou écrite.

Au cours de cet entretien, sont abordées :

- **La dimension administrative :**

- Recueil des données relatives à l'Etat civil sur la base déclarative par les services en charge de l'évaluation de la minorité et de l'isolement et si possible d'éléments écrits déterminant l'identité du jeune.
- Recueil d'un bref récit de parcours dans le Livret Individuel du Jeune.
- Recueil de l'évaluation administrative transmise par le SDMNA, des attentes départementales et des possibilités d'insertion institutionnelles les plus pertinentes.

- **La dimension éducative :**

- Discussion autour de l'objectif du séjour
- Présentation de l'institution pour disposer d'indicateurs sur sa capacité à vivre en collectivité.
- Remise au jeune du Livret d'Accueil comprenant la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (mentionnée à l'article L311-4 du Code de l'Action sociale et des familles, arrêté du 8 septembre 2003) et le règlement de fonctionnement
- Ces outils seront traduits dans plusieurs langues (avec des pictogrammes adaptés pour les analphabètes) afin de faciliter leur compréhension par les jeunes pris en charge

Au cours de cet entretien sont donc compilés les documents suivants constitutifs du « **dossier d'admission** » :

- Une fiche d'admission (qui sera validée par le chef de service)
- Un dossier administratif
- Un livret individuel du jeune : pouvant comprendre le récit du parcours migratoire, permettant de noter son histoire, de visualiser et de comprendre son évolution.

- Les documents à caractère médical. Nous reprenons la fiche médicale initiale pour qu'elle puisse donner lieu au montage d'un carnet de santé avec le médecin référent de l'AMNA. Dès l'admission, nous nous intéressons aux liens déjà tissés par le jeune autour de lui (communauté ou association...).

Un protocole socle d'accueil :

Nous déterminons un protocole socle d'accueil standardisé. Cet accueil prend en compte les besoins primaires du jeune (alimentation, vêture, hébergement, santé) et porte une attention particulière au bénéficiaire.

Il comprend :

- La préparation d'un temps de bienvenue sur le groupe.
- La présence d'une chambre prête, avec un trousseau fourni (serviettes de toilette, nécessaire hygiène...).
- Un point vêture pour évaluer les besoins éventuels du jeune.
- Un point médical, le jeune étant muni de la fiche médicale avec la vérification des vaccinations par l'IDE de l'AMNA St Elme et des interventions en urgence préalablement décelées. Ces visites sont précédemment réalisées par le médecin Départemental (CLAT) et transmis au médecin traitant attaché à la structure. Ce dernier a procédé à un bilan de santé incluant : (les vaccinations, bilan pré-tuberculose par intradermo-action pour repérer et traiter les infections tuberculeuses latente). Chaque jeune est également passé par le centre de vaccination (diphtérie-tétanos-polio-coqueluche-rubéole-rougeoles-oreillons).
- La visite par le jeune de l'établissement et de ses environs doit non seulement lui apprendre à repérer l'espace « social » dans lequel il se trouve mais également lui faire découvrir la géographie et la culture locale. Il est d'ores et déjà sensibilisé aux risques incendie et à la proximité du bord de mer.
- La proposition d'activités au sein de l'établissement ou en dehors.
- La connaissance du contexte historique, géopolitique, religieux rapporté à l'origine du jeune accueilli : accès à internet et à des bases de données internes, qu'il s'agisse de lectures, d'abonnements ou d'informations collectives.
- Les entretiens et échanges avec le jeune à ce sujet permettent de connaître son appréhension des faits, de sa propre culture, de ses habitudes. Pour sceller la dimension du lien et de l'accueil, ces actions doivent être priorisées et planifiées.

Accueillir c'est aussi se projeter sur le départ, en respectant les calendriers et les rythmes de chacun. C'est un prérequis de l'admission qui empêche, à bon escient, de se laisser gagner par une forme de volontarisme utopique.

Il convient de délimiter des temps propres à chaque phase avec mesure, sans perdre de vue les principes de réalité susnommés.

C. Le parcours administratif

- Construire et étayer le parcours administratif (au sens large) du jeune accueilli consiste à s'intéresser aux bilans à entreprendre : CASNAV pour la scolarité, CESAM pour la santé, CLAT, vaccinations..., bilans médicaux et psychologiques en appui avec le médecin institutionnel référent si la CMU est mise en place ou l'AMU si nécessaire.
- L'IDE référent peut se poser la question, faute d'en détenir les éléments écrits, du traitement des recherches relatives à la tuberculose ; si doute il y a, le jeune peut être orienté vers le CLAT (Centre de Lutte Anti Tuberculose).
Plus couramment, en cas là encore de non détention des pièces attestant de démarches médicales de premier recours, peuvent-être programmés : un rendez-vous de dentiste, des radios pulmonaires, un bilan de vaccinations (dispensaire ou vaccination gratuite) afin

de disposer d'un carnet de vaccination.... et au mieux d'un carnet de santé Sécurité Sociale.

- L'aspect administratif se structure avec le SDMNA et les services de droits communs. Les relations parfois privilégiées que l'on peut tisser avec certains jeunes ne doivent pas faire perdre de vue leur statut de jeune confié par les services de l'ASE.
- Les jeunes accueillis peuvent exceptionnellement être proches de leur majorité. A cette échéance, se prend la décision relative aux démarches de demande d'asile auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) et des partenaires supports tels France Terre d'Asile (FTA) ou les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA).
- Les démarches juridiques de régularisation par l'obtention de la nationalité Française concernent potentiellement les MNA pris en charge par l'ASE avant l'anniversaire de leurs 16 ans. Enfin, les autres arrivés après leurs 16 ans peuvent envisager, s'ils ont bénéficié au minimum d'une période de formation qualifiante de 6 mois avant leurs 18 ans, de demander une autorisation à rester sur le territoire sous décision souveraine du Préfet de la République.
- Les dossiers administratifs sont tenus complets pour la création du titre de séjour auprès de la Préfecture autant que pour les demandes d'asile ou les demandes de contrat de jeune majeur auprès des services de l'ASE.
Cet impératif est gage de notre crédibilité, tant auprès de nos partenaires que du jeune lui-même car il a mis une partie tangible de son devenir entre nos mains. Certains points de détails (déclaration d'impôt, renouvellement APJM, CMU ou encore recensement) sont autant de nébuleuses inconnues qu'il faut prendre en charge pour et avec l'utilisateur.
Il est convenu, avec le service des titres de la préfecture du var et l'ASE, de l'établissement d'un rapport de situation circonstancié. Ce document complet est présenté au SDMNA pour transmission à la Préfecture du Var en vue de la demande de titre de séjour du jeune.
Cette approbation officielle témoigne des éléments d'observation objectifs éclairant la décision souveraine du Préfet pour les jeunes arrivés après l'anniversaire de leurs 16 ans.
- L'évaluation que nous transmettons en préfecture inclut les thématiques suivantes :
 - o Capacités d'apprentissage
 - o Intérêts, motivations, compétences et ressources personnelles
 - o Santé physique et psychique
 - o Situation juridique
 - o Degré d'acquisition des compétences sociales favorisant l'autonomie
 - o Perception par le MNA de ses potentialités de progression en termes d'autonomie, de parcours scolaire, de compétence psychosociale, de relation affective.

D. La mise en place et la mise en œuvre du Projet personnalisé du jeune

Cette étape du parcours du MNA au sein de l'Escale Saint Elme est décrite précisément ci-dessus.

E. L'orientation et la sortie

Chaque départ est singulier dans sa réalisation, quel qu'en soit le motif ; il est prévu qu'un membre de l'équipe de direction soit là pour marquer officiellement le terme de l'accueil physique du jeune. L'inspecteur de l'ASE est partie intégrante de la décision et du processus de sortie du dispositif.

Comme explicité plus haut, l'objectif initial d'un accueil à l'Escale Saint Elme est, dans la mesure du possible, d'accéder, au débouché, vers une solution optimisée de la situation du MNA à son départ.

Son orientation logique après une brève période en contrat jeune majeur demeure le dispositif de droit commun.

Il peut néanmoins s'avérer que la situation du MNA nécessite une orientation vers un autre dispositif AMNA plus ou moins cadrant, ou encore un dispositif d'accueil en milieu ouvert (de type diffus).

Si, par recoupement, un mineur s'avère être majeur, sa situation est reconsidérée et réorientée vers l'inspecteur de l'ASE qui en réfèrera aux autorités compétentes.

Certaines situations particulières (conflit communautaire, ethno-religieux, trouble à l'ordre public...) nécessiteront des réponses de réorientations ajustées au cas par cas, en fonction du degré de responsabilité attribuée à ou aux auteurs des difficultés rencontrées.

Pour les MNA accueillis à l'AMNA, l'étape de sortie implique :

- ❖ L'anticipation des demandes de titre de séjour ou d'asile (6 mois avant la majorité)
- ❖ Pour les plus jeunes, un temps d'explication des démarches à venir pour envisager une éventuelle régularisation de leur situation.
- ❖ La constitution d'un dossier administratif complet et cohérent pour prétendre à la délivrance par la préfecture d'un titre de séjour qui en découle.
- ❖ Pour les demandeurs d'asile, le partenariat avec les associations habilitées (Plateforme Asile, France Terre d'Asile...) est un prérequis comme celui d'un contact, si nécessaire, avec les services de l'OFPRA à Argenteuil ou de la CNDA.

Les jeunes pour lesquels la prise en charge ASE s'interromprait se voient remettre un Livret Administratif de Départ.

Ce pack survie leur est remis tel un livret « ressources » qui les aide dans leurs choix face au risque du retour à une vie sans autre existence administrative que le statut de clandestin. Il indique les coordonnées de l'office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII), de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) et des services du ministère des affaires étrangères. Il comprend les adresses d'associations pour faire une domiciliation administrative (Croix Rouge, Centres d'hébergements d'Urgence, Répertoire Numéros utiles SIAO, les liens avec la communauté). Il peut permettre une préparation au retour dans le pays : numéros utiles, associations humanitaires sur place, partenaires locaux... Chaque livret est personnalisé.

Les équipes peuvent prendre contact avec le réseau partenarial professionnel (SIAO) en veillant toujours à transmettre la réalité de la situation administrative du jeune ; surtout si ce dernier a reçu une ordonnance à quitter le territoire Français et est sorti du mois de la période d'appel.

II.5 L'Escale Saint Elme au quotidien

Le rythme de vie est scandé par celui des projets personnalisés de chaque MNA.

Le règlement de fonctionnement, reproduit en annexe, donne aux jeunes accueillis une trame détaillant les horaires, l'emploi du temps, les règles façonnant la vie en communauté et les espaces de vie et de liberté individuelle.... Ces règles de vie ont été élaborées en respectant le principe de la recherche du bien commun.

Pour autant, chaque résident bénéficie d'un ajustement à la marge dudit règlement en fonction de son âge et de sa maturité.

Sur la question financière par exemple, si chaque jeune est incité à capitaliser une partie de l'argent reçu (argent de poche ou salaire...), les montants seront bien différents en fonction de la situation de travail, du projet personnel, de l'âge ou des montants en jeux. Pour les apprentis, il est pensé à la mise en économie des ¾ du salaire.

Les chambres sont ventilées au cœur d'un immeuble respectant, tant que faire se peut, les espaces privés des adolescents présents, y compris les week-ends et les vacances.

Les jeunes sont logés à raison de deux maximum par chambre.

Ces dernières, de différentes configurations, offrent toutes les commodités aux occupants pour accéder aux gestes de la vie quotidienne favorisant l'accès à une autonomie journalière habituelle (Les salles de bains sont contiguës aux chambres).

Les jeunes peuvent être amenés à changer de chambre et d'étage en fonction de la compatibilité des différentes personnalités ; cette souplesse est opportune au regard des parcours de vie des résidents. Un travail attentif est entrepris pour éviter par exemple les risques de regroupements communautaires.

Les repas se déroulent, autant que possible, sur site ou dans des centres de formation en semaine. Cette proposition de partage a elle aussi comme objectif de favoriser la découverte de l'autre par des temps de vie ensemble autour d'une assiette.

A Saint Elme, les repas sont réalisés à partir de la cuisine centrale par un chef-cuisinier.

Les repas quotidiens demeurent comme autant d'occasions de tisser des liens par le partage des cultures alimentaires entre les jeunes d'origines différentes.

C'est aussi par ce prisme que leur acceptation, sans complexe, d'une alimentation jusqu'alors inconnue pourra se faire comme un partage de richesse et non comme une brimade ou un manque de reconnaissance.

A travers la découverte de la cuisine française et de la richesse culinaire des terroirs, les repas sont un moyen efficace au service de l'acculturation des MNA.

L'existence d'une salle à manger spacieuse autorise les jeunes accueillis à s'installer où ils le souhaitent et ainsi, sous l'impulsion des professionnels, à se mêler à leurs pairs. C'est une opportunité pour les équipes éducatives de transmettre les prérequis de la socialisation et de la participation individuelle (débarrassage, propositions de menus...).

Obligatoirement affiché à un endroit accessible aux jeunes, le menu est respecté, sauf exception.

Nous envisageons que la salle à manger soit ouverte à l'extérieur aux repas du déjeuner pour contribuer à l'ouverture de l'AMNA St Elme.

Pour éviter la répétition des plats ou des produits, que les jeunes repèrent vite, la monotonie avec des cycles immuables, ou la pauvreté de nos menus (avec des plats ordinaires sans innovation ou créativité), nous mettons en place une commission des menus d'une heure par mois, menée par le chef cuisinier avec 2-3 jeunes, une maîtresse de maison, un éducateur ou un chef de service (même nombre d'adultes que de jeunes).

Elle se déroule dans la salle à manger dans une ambiance conviviale avec boissons, gâteau «fait sur place», viennoiseries, fruits, ...

Chacun peut prendre la parole : noter les appréciations (qualité, quantité et produits) sur la période écoulée pour obtenir les explications de l'équipe de restauration.

Les sujets proposés sont :

- animation ou repas à thème : évoquer sa perception par les jeunes
- étude des menus et proposition, si nécessaire, des changements sous condition de possibilité tant d'un point de vue diététique que technique.
- vigilance sur les répétitions (entrée –plat ; déjeuner –dîner ; aujourd'hui –demain ; vendredi –lundi ; ...
- veille à la bonne compréhension par les jeunes et les adultes du nom de plats

- utilisation du document AA «Composer un menu» pour travailler avec les jeunes et faire une sélection de menus «plaisir», à positionner sur le cycle de menus ou aux moments clés (dimanche soir, départ ou retour de vacances, ...)
- sortir du schéma classique, entrée –plat –laitage –dessert, pour faire plat –dessert, avec un plat plus qualitatif et consistant (portion de frites, couscous, tajines, choucroute, cassoulet, ... selon les régions et origines des jeunes)
- Innover, avec des recettes originales, sous forme de supplément et non de choix unique.
- Proposer au Chef cuisinier ou à ses éventuels apprentis de faire des recettes de la cuisine du monde, selon l'origine des jeunes de l'établissement, avec leur participation éventuelle, sans oublier les recettes de cuisine régionale française.

La nuit, deux surveillants assurent la sécurité des lieux et ont en charge la surveillance des jeunes. Passerelle entre le monde de la nuit et les équipes de jours, ils ont une fonction éducative importante : accompagner les MNA avant leur sommeil et répondre à leurs angoisses éventuelles.

Les réunions et groupes de parole hebdomadaires cadencent la vie du service. Elles sont animées par le chef de service. Elles ont pour objectif de permettre à chacun de trouver sa place parmi les autres.

Chaque professionnel formalise des temps de réunions collectives, offrant ainsi à la prise en charge une couleur «responsabilisante» pour le jeune, lui permettant d'être impliqué, de se structurer progressivement en accédant à une maturation à son rythme.

La collectivité est une donnée prégnante pendant l'accueil, par l'existence de nombreux espaces collectifs qui favorisent les rencontres. Les MNA disposent à St Elme de salles de lecture ou d'études, de salles d'activités, de terrains de sports...

La proximité permanente du groupe reste un premier révélateur social et permet ainsi à l'individu d'exister et de se situer par rapport à autrui. Afin de veiller au rappel de la nécessité du « vivre ensemble » pour favoriser l'aide qu'offrent les solidarités positives. Des « réunions personnelles de groupe » (Bernard Gibello) peuvent être animées par la psychologue.

Au cœur de l'action éducative, la relation est la clé de la prise en charge quotidienne. Avec ses supports symboliques, la vie institutionnelle est le point de départ de la socialisation.

Il peut s'agir de repas comme détaillés ci-dessus, de célébrations de fêtes importantes dans les pays d'origine des jeunes, de films....

Ces temps sont marqués, tant pour témoigner de notre attention à l'autre que pour apprendre à chaque communauté à se connaître.

Donner aux jeunes des éléments de comparaison pour faire des choix impose à l'équipe de transmettre au MNA une velléité de découvrir l'autre. Ce, en expliquant progressivement les singularités du pays, ses richesses, ses contradictions.

Pour permettre aux jeunes de se faire une opinion personnelle et qui soit moins dégradée ou illusoire, les équipes éducatives et pédagogiques mettent des supports d'information à leur disposition.

Elles les accompagnent dans l'information publique, qu'elle passe par la télévision, les revues de presse mises à la disposition des équipes, le « Courrier International », internet (accompagné).

Cette découverte du pays est encouragée également pour les MNA par l'organisation de camps, de transferts ou de weekends à thème.

L'Escale St Elme se veut ouverte vers l'extérieur. Les jeunes y sont accompagnés vers la mixité sociale externalisée dans l'insertion et dans la population. Ainsi par exemple le CFC ne vise pas exclusivement l'accompagnement du public MNA puisqu'il accompagne une pluralité de profils de personnes venant de l'extérieur, il est un des « outils » pour permettre au MNA d'accéder à une autonomie sociale et globale.

Le jeune participe à l'activité (par opposition à une logique de non réciprocité) et à la gestion du quotidien.

C'est par sa rencontre favorisée avec l'extérieur que nous entendons poser avec lui les jalons d'accès à la citoyenneté. C'est également par ce prisme que nous voulons ouvrir la structure, non seulement grâce à son restaurant, mais plus encore avec l'accompagnement de bénévoles qui, par le témoignage de leur engagement auprès de ces jeunes, seront également accueillis par ces derniers dans des actions plurielles d'initiatives de participation à la vie de l'Escale St ELME.

Le service jeunesse de la Mairie ou le CIL sont, par exemple, favorables à l'organisation de tournois sportifs et autres activités permettant la mixité sociale au bénéfice de tous (nettoyage de plages...)

Le jeune peut être accompagné vers les réseaux identitaires référencés qui se révèlent parfois être des soutiens pour l'intégration ou, au contraire, une aide à la compréhension de l'opportunité d'un retour au pays.

La mobilisation des ressources de la communauté du jeune est recherchée tout en développant un axe pédagogique autour de la culture et de la vie française (culture, accès au théâtre, etc.).

II.6 Les outils de la loi du 2 janvier 2002

Parmi les 7 principes et 7 outils énoncés dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale sont utilisés à l'AMNA :

La Charte des Droits et Libertés

Lors de chaque admission, le jeune ainsi que son représentant légal reçoivent la Charte simplifiée des droits et libertés de la personne accueillie (mentionnée à l'article L.311-4 du Code de l'action sociale et des familles, arrêté du 8 septembre 2003). Cette charte est également affichée dans des lieux accessibles à tous.

Le Règlement de fonctionnement

Un Règlement de fonctionnement (institué par l'article L.311-7 du Code de l'action sociale et des familles, décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003).

Le Livret d'accueil

Un Livret d'accueil (circulaire n°138 du 24 mars 2004) destiné aux jeunes accueillis.

Le PPE

Le PPE est annexé au DIPC ou au contrat de séjour. Développé par l'AMNA avec le SDMNA dans le cadre de son organisation et de ses moyens, il présente les objectifs et les actions énoncées, détaille les étapes intermédiaires à atteindre, les outils à mobiliser pour les atteindre et les critères qui vont permettre d'évaluer les prestations mises en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire.

La Liste des personnes qualifiées

La Liste de personnes qualifiées (mentionnée à l'article L.311-5 du Code de l'action sociale et des familles, décret n°2003-1094 du 14 novembre 2003) établie par le Préfet ou le Président du Conseil Général, sera affichée et mise à disposition des jeunes sitôt sa parution.

Ces personnes, conciliatrices et médiatrices, ont pour mission d'aider les jeunes ou leurs familles dans l'exercice de leurs droits vis à vis de l'établissement.

Le Document Individuel de Prise en Charge

A l'admission d'un jeune à l'Escale Saint Elme, se réalise le Document individuel de prise en charge (mentionné à l'article L.311-4 du Code de l'action sociale et des familles, décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004) garantissant la nature des prestations et les objectifs d'accueil du jeune.

Ce document précise les responsabilités institutionnelles en termes de prestations ; il comporte des objectifs éducatifs et scolaires pour le jeune et il cherche à établir des relations partenariales avec la famille restée au pays, surtout pour les plus jeunes enfants accueillis.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (institué à l'article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles, décret n°2004-287 du 25 mars 2004 et décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions relatives au CVS) est remplacé par les groupes de parole mensuels ou à la demande proposés par l'AMNA. Cette orientation est prise en raison de l'absence de représentants légaux sur le territoire, mais aussi de la complexité du montage de CVS traditionnels compte-tenu de l'hétérogénéité des groupes de jeunes.

II.7 Les modalités de suivi et d'évaluation

→ Le suivi

Le suivi de L'Escale Saint-Elme s'exercera dans le cadre d'un COPIL organisé par la Direction de l'Enfance et de la Famille du département, avec les intervenants qu'elle aura elle-même déterminés.

L'ensemble des procédures et objectifs pédagogiques décrits constitue un référentiel d'actions visant une mise en œuvre de qualité des prestations d'accueil.

Pour rappel :

Objectif central : préparer les jeunes à une vie autonome en fonction de la réalité de leur situation individuelle

Objectifs sous-jacents :

-Permettre aux jeunes d'acquérir les savoir être (comportement) et les savoir-faire leur permettant une insertion durable dans la société française

-Permettre aux jeunes d'accéder à un niveau de conscience et de compréhension d'eux même et du monde leur permettant d'effectuer des choix éclairés

Objectif ultime : transmettre les moyens aux jeunes d'accéder à un logement autonome après avoir intégré à l'Escale Saint Elme les prérequis du vivre ensemble.

La question des outils est revisitée au moment d'une évaluation interne réalisée au terme de la cinquième année de fonctionnement comme cela est prévu par la loi 2002-2.

→ Evaluation et amélioration continue de la qualité

L'objectif de la démarche d'évaluation est d'observer, avec des critères définis, que la compétence du personnel, la qualité des équipements, la prestation globale fournie sont bien en adéquation avec les attentes et besoins des jeunes pris en charge. Ce niveau de qualité doit également rester constant, jour après jour, « admission après admission ». Dans le plan d'actions des deux prochaines années, l'objectif général fixé est de mettre en œuvre et d'évaluer les outils et procédures ainsi que les démarches pédagogiques énoncées.

L'Escale mènera une démarche d'évaluation et d'amélioration continue à l'issue de la première année de fonctionnement. Nous proposons de mettre en œuvre une enquête de satisfaction annuelle à destination des MNA accueillis au sein de l'Escale Saint Elme. Ce questionnaire aura pour objectif de vérifier l'adéquation entre les prestations proposées et les attentes des jeunes accueillis.

Pour compléter les démarches entreprises dans le cadre de bilans de parcours, ou dans le cadre du plan d'action d'amélioration continue de la qualité, nous souhaitons également mettre en place une démarche d'évaluation de l'utilité sociale du projet de Saint Elme.

Il s'agit en effet de rendre compte de la plus-value sociale et distinctive du projet en le caractérisant et en caractérisant les effets sur le public qu'il accompagne, mais aussi sur l'ensemble des parties prenantes au projet.

A l'issue de la première année de mise en œuvre dudit projet, dans l'enquête de satisfaction auprès des jeunes accueillis, seront aussi évalués le bien-être global des jeunes, la qualité du vivre ensemble, la gestion des conflits, le sentiment d'être respecté dans sa différence et sa singularité, la clarté communicationnelle et la bienveillance des équipes encadrantes etc.

A l'issue de la seconde année, à travers une enquête plus vaste auprès des jeunes et des partenaires, nous chercherons à révéler :

- Les effets du projet sur le parcours des jeunes.
- Les effets du projet sur la communauté environnante.
- En quoi le projet reste-t-il singulier et innovant/

PARTIE III : UNE ORGANISATION AU SERVICE DU PROJET

III.I Le personnel de l'Escale Saint Elme

Comme dans tous les établissements de la Fondation d'Auteuil, l'ensemble du personnel forme la « Communauté Educative ».

Celle-ci est constituée d'une équipe pluridisciplinaire, professionnelle et qualifiée, dont chacun des membres travaille autour du jeune en cohérence et en cohésion, communiquant et échangeant des informations. L'accueil des jeunes nécessite de la part de chacun le développement d'un certain nombre de qualités humaines comme le respect, l'écoute et la bienveillance dans un cadre d'autorité indispensable.

A. Les différentes fonctions

Chacune des fonctions de l'établissement dispose d'une fiche métier établie par le directeur d'établissement.

Devant assurer la continuité du service, en cas d'absence d'un collègue, il est demandé aux membres de l'équipe de prolonger le temps de présence jusqu'au dégageant d'une solution.

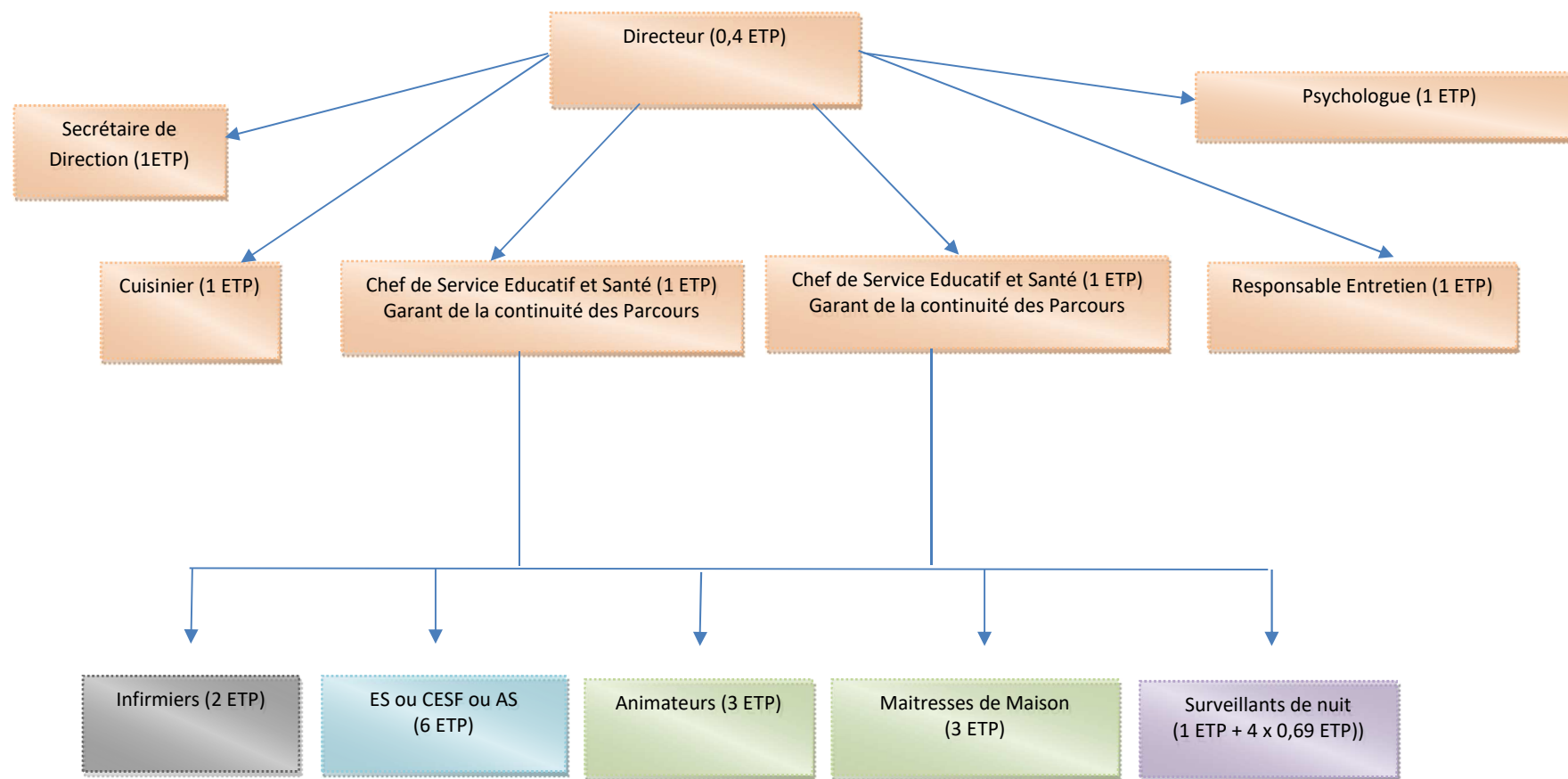
La dimension d'animation est, au regard des spécificités du projet éducatif et pédagogique de l'AMNA, particulièrement mise en exergue.

Les professionnels disposent d'une fiche de fonction explicitant plus avant les caractéristiques des attentes du poste.

ETP	Intitulé du poste	Mission principale
0.4	Directeur	Garantir le respect et la mise en œuvre du Projet institutionnel de la Fondation Apprentis d'Auteuil en rapport avec les partenaires inscrits dans la convention partenariale engageante portant sur l'accueil, l'éducation, la formation et l'insertion de chaque jeune qui est confié.
2	Chef de service éducatif	Garantir une prise en charge optimale dans le cadre défini par l'ASE
1	Secrétaire de direction	Apporter son assistance à l'activité quotidienne du dispositif. Assurer l'interface entre l'équipe de direction et les éducateurs et entre l'établissement et le service AMNA de l'ASE. Assurer les missions d'aide à la gestion de proximité RH et comptable
1	Psychologue	Assurer le suivi des jeunes dans le cadre d'une prise en charge psychologique.
2	Infirmier	Assurer la prise en charge collectives et individuelle des jeunes au quotidien sur le plan sanitaire et éducatif
6	Educateur	Assurer la prise en charge des jeunes au quotidien et mettre en place un contexte favorisant le développement et l'épanouissement des jeunes.
3	Animateur	Favoriser la vie institutionnelle en proposant tous types d'activités bénéfiques pour le développement des Mineurs Non Accompagnés en tenant compte de leurs diversités.
3	Maitresse de maison	Assurer la prise en charge quotidienne des jeunes et l'entretien de l'ensemble des lieux de vie des MNA comme membre de l'équipe éducative.
1 ETP et 4 0,69% ETP	Surveillant de nuit	Assurer la sécurité des lieux et être en charge de la surveillance des jeunes la nuit.
	Responsable	Assurer la sécurité et l'entretien des lieux et des matériels.

1	entretien	
1	Cuisinier	Assurer la préparation des repas

Organigramme pour 39 jeunes accueillis



En annexe, les plannings et l'organisation des équipes éducatives de jour, 7 jours sur 7, ont été élaborés pour calculer l'effectif en terme de personnel éducatif nécessaire à la prise en charge des jeunes, soit 14 professionnels d'accompagnement en diurne et 5 dont 4 à temps partiel en nocturne.

L'organigramme consolidé ci-dessus présente les postes occupés par les professionnels référents.

Concernant les astreintes, l'organisation du service est partagée au niveau :

- Des astreintes opérationnelles en 26 semaines, chacune répartie entre les deux cadres intermédiaires pour couvrir l'année.
- Des astreintes décisionnelles réparties entre le directeur de l'AMNA et un directeur AA de la Région Sud-Est à hauteur de 26 semaines chacun. Les astreintes des directeurs couvrent : St Elme, la RPV, la RSOE, et la Valbourdine dans le Var.

Le directeur de l'AMNA peut être amené à réaliser 4 à 6 semaines d'astreinte opérationnelle en cas d'incapacité d'un de ses collaborateurs ou pour favoriser la présence de deux week-end enserrant la prise de congés payés.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation et d'efficience, nous avons fait le choix d'une seule équipe éducative intervenant dans les trois espaces de vie.

B. La gestion des ressources humaines

La fondation Apprentis d'Auteuil priorise l'intérêt du jeune.

Ce principe oriente les décisions dans leur ensemble. Il est donc inscrit dans les fondements et les perspectives de sa politique humaine.

Favoriser le développement professionnel et personnel de chacun de ses salariés dans l'exercice de leur mission est un autre principe qui rejoint le premier. Ainsi les exigences, les difficultés et les risques des métiers de l'éducation doivent être pris en compte dans toutes leurs dimensions.

Ces assertions guident nos processus de travail et nos manières de faire ou d'être, définis dans un cadre de fonctionnement clair et transparent.

Le développement d'un potentiel humain est essentiel pour mener à bien la mission de l'AMNA.

Annuellement, chaque salarié des différents établissements d'Apprentis d'Auteuil rencontre son responsable hiérarchique direct.

Cet entretien de progrès permet de faire le point avec son manager. C'est un temps d'échange privilégié sur les réalisations professionnelles, le mode de collaboration et les perspectives d'avenir. A cette occasion les souhaits d'évolution et de mobilité sont abordés. Cet entretien fait l'objet d'un document de synthèse écrit et signé par les deux parties.

A la suite des entretiens de progrès, **la revue individuelle des personnes** est planifiée. Il s'agit d'un temps d'échange entre les responsables hiérarchiques, le directeur de territoire et la responsable des ressources humaines sur l'organisation, les perspectives d'emploi et sur les collaborateurs.

Les revues individuelles des personnes se font au niveau territorial, régional et national.

L'ensemble des situations individuelles sont abordées dans cette rencontre : détection de potentiel, souhait de mobilité ou accompagnement à prévoir en cas de difficultés pour un des salariés.

Il est également proposé à tout salarié de la Fondation, dans un souci d'évolution et d'épanouissement professionnel, **une mobilité volontaire**.

Votée par le Conseil d'Administration et approuvée par le CCE en mai 2001, une Charte de mobilité a été rédigée. Est également affichée, à disposition dans tous les établissements de la Fondation, la Bourse interne de l'emploi faisant état de tous les postes disponibles au sein des structures nationales.

La politique humaine de la Fondation d'Auteuil vise à favoriser le développement de ses salariés. Elle se donne les moyens de les former et de les professionnaliser, et ce, **au-delà des obligations légales du Plan de formation annuel**, notamment en finançant des actions qui ne relèvent pas du plan de formation stricto sensu, mais qui, dans leur contexte propre, contribuent activement au développement de la personne : accueil des nouveaux salariés, analyse des pratiques professionnelles, accompagnement des équipes...

Pour ce faire, elle définit un schéma directeur (vision à moyen terme) qui est décliné en actions annuelles à travers les orientations régionales, avec pour base les entretiens de progrès.

L'objectif est double : l'accroissement du nombre de salariés diplômés au sein de l'établissement (diplômes de l'action sociale, formation de cadre, préparation à des sélections, etc.) et le développement des compétences des salariés dans leur mission (interventions systémiques, formations sur sites concernant de nouveaux outils de l'action éducative, etc.).

Dans une démarche de mutualisation de moyens et de ressources concernant les établissements de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, la gestion des ressources humaines se fait en étroite collaboration avec la personne responsable au niveau du territoire.

Une dynamique de participation de l'ensemble des salariés à la vie de l'AMNA est activement encouragée.

Des méthodes de travail qui permettent aux salariés de s'impliquer dans des projets transversaux et en équipes pluridisciplinaires sont proposées et planifiées.

Elles permettent de responsabiliser, en recherchant l'autonomie et la maturité professionnelle de chacun, et d'accentuer l'appropriation du projet ainsi que sa mise en œuvre.

Il n'en demeure pas moins que le directeur engage sa fonction de garant du cadre et pose des repères visibles donnant sens, cohésion et liaison à l'ensemble.

L'empathie recherchée et le management participatif impulsé sont essentiels au directeur pour incarner sa fonction, faire adhérer la communauté éducative à la décision collective et mettre en œuvre une complète subsidiarité.

Tout ceci est en lien direct avec la loi 2002-2 transformant l'utilisateur / client passif en un bénéficiaire participant au fonctionnement de l'établissement et à qui l'on doit information et transparence.

Au regard du nombre de MNA accueillis, le dispositif de l'AMNA est structuré autour de la communication.

Cette dernière se réalise aux moyens et supports de l'expression, de la rencontre et de la participation de tous avec différents niveaux : comité de direction, réunions d'équipe, Commission d'admission etc...

C. Les supports écrits

Des outils ont été mis en place pour faciliter le travail des professionnels auprès des jeunes et la liaison entre les différents membres constituant les équipes éducatives.

Ce sont également des outils de contrôle permettant de vérifier soit la présence des jeunes, soit le suivi du travail. Dans la mesure du possible, tous les outils doivent être dématérialisés.

Ces supports sont aussi mobilisables dans le cadre du suivi amélioration de la qualité et dans le cadre d'une démarche d'évaluation d'impact social.

- **Le Cahier de liaison** : rempli quotidiennement par les éducateurs, il rend compte du déroulement de la journée et des faits marquants qui l'ont ponctuée. Cet outil de communication professionnelle fait la liaison entre les personnes s'occupant d'un même groupe de jeunes ; il est garant de la traçabilité des événements. Il est modélisé et c'est une pièce référencée qui porte le paraphe des intervenants institutionnels.
- **Le tableau des effectif** « entrée-Sortie » tenu par la secrétaire de direction.
- **Le Livret de suivi individuel** : c'est un livret nominatif dans lequel l'éducateur réfèrent inscrit les faits marquants, ses observations, ses hypothèses...
- **Les Relevés de décision** : rédigés par les animateurs des réunions d'équipes, ils sont transmis chaque semaine au directeur de l'institution puis aux différentes équipes éducatives. Ces relevés ont comme fonction première une traçabilité qui tend un « fil rouge » : point de cohérence et de convergence dans les actions posées par les professionnels de l'ADSEAAV et d'Apprentis d'Auteuil.
- **Les Cahiers des surveillants de nuit** : c'est un outil de contrôle de présence ou non des jeunes au sein de la structure, ainsi que d'évènements particuliers à signaler.
- **Les Fiches d'admission** : ce sont des fiches de renseignements nominatives concernant l'admission, l'aspect médical, les déclarations de fugue, les appels téléphoniques reçus, le sport pratiqué, etc.
- **L'Agenda du service** : il centralise tous les rendez-vous.
- **Les panneaux d'affichage** : des services et du secrétariat (planning des rendez-vous ASE et Juges).
- **Le listing** : des adresses et des téléphones des partenaires sociaux, d'établissements partenaires, etc.
- **Le Livret horaire** : de chaque professionnel, le tableau d'annualisation et les fiches de modification des horaires.
- **L'outil Internet** : chaque service est doté d'un poste informatique avec une connexion internet personnelle et une boîte mail.
- **Les outils ciblés** : Les équipes disposent de documents soit spécifiques à l'institution (fiche métier pour chaque corps de métier, parcours de nuit pour les veilleurs...) soit émanant des services de la direction des Apprentis d'Auteuil (Rapport d'activité, projet éducatif, règlement intérieur, protocole d'information pour le signalement des incidents et accidents graves, Protocole social...).

III.2 Nos partenaires sur l'aire toulonnaise

L'Escale Saint Elme s'appuie sur un réseau de partenaires professionnels opérationnels pour tous les axes de la vie des jeunes :

- Le collège de l'Herminier pour la prise en charge scolaire et d'insertion par la formation et l'emploi adapté au la Missions Locale MIAJ de la Seyne-sur-Mer et de l'Ouest Var en charge des missions intercommunales en faveur de l'action pour les jeunes,
- L'ASPI (Association Seynoise Pour l'Insertion) est une organisation professionnelle ayant pour objet l'accompagnement de personnes à « intégrer » au cœur du monde professionnel. Elle propose pour chacun un parcours et un accompagnement socio-professionnel individualisé.
- L'AVEF (Association Vivre en Famille) conduit des actions de soutien à la fonction parentale et de prévention des comportements à risques. Dans le cadre de ses actions, l'AVEF travaille avec le Docteur M. Delage, psychiatre et le docteur B. Cyrulnik, neuropsychiatre.
- L'Association Femme dans la Cité travaille à « s'associer pour construire un vivre ensemble ». Elle conduit des actions pour la réussite scolaire et sociale des jeunes rejoignant le dispositif intitulé classe expérimentale, en partenariat avec l'Education Nationale.
- Le restaurant d'insertion « Le petit prince » par qui se sont aussi développées une boulangerie d'insertion et un restaurant à Toulon.
- Dans le cadre des métiers sport et mer, l'ancien directeur des sports oriente les jeunes gens qui présentent des affinités vers ces activités.
- La commune de la Seyne développe une offre jeunesse avec des espaces d'accueil jeunes ; un club adolescent avec des thématiques (base nautique, association des pêcheurs, bouge ton été...) ; un Espace Santé Jeunes.
- L'association Tremplin offre des immersions de découverte par des chantiers d'insertion proposés par la Mission locale.
- Le réseau local de la Maison des Adolescents en lien avec l'ARS.
- Dans le cadre de la prise en charge des traumatismes de parcours, l'association OSIRIS, l'Espace Santé Jeunes.
- Dans le cadre médical, la COLOMBE, Promo-Soins.
- Relais d'autres associations partenariales : l'ADAPEI (la Petite Garenne, le FJT place d'Arme), l'association le CAIRN, la Sauvegarde, Solidariz-toi...).
- Relais d'autres structures d'AA telles la Résidence Provence Verte ou le FJT Résidence Sociale à Orientation Educative du Fort Rouge.
- L'Ecole de la Seconde Chance et autres structures développées par l'UPV.

Nous envisageons donc de lier des partenariats avec les autres opérateurs de terrain qui souhaitent prendre appui sur le dispositif de formation CFC dans le principe d'un échange de proximité et de bons procédés. La visée consiste à offrir la possibilité à chaque jeune de s'inscrire dans un partenariat extra institutionnel afin qu'il trouve appui sur des réseaux à la sortie du dispositif.

Le principe d'une collaboration entre associations est le fondement du dispositif d'accueil que nous souhaitons proposer. Nous visons une transversalité opérante pour nous doter des moyens d'une collaboration efficace et concrète éloignée d'un esprit concurrentiel.

La construction du dispositif peut s'initier dans le cadre de conventions partenariales qui engagent chaque acteur concourant à la prise en charge des MNA au sein de l'ESCALE Saint Elme. Chaque convention a pour objet de définir les modalités d'engagement et de collaboration technique et financière entre les partenaires, pour la création d'un dispositif expérimental d'accueil.

Elles sont engageantes dans le sens où elles entérinent le fait que chacun des acteurs de l'AMNA, quel que soit son niveau d'intervention, s'engagera à mettre à disposition une partie précise de la prise en charge, et ce, y compris s'il s'agit d'actions proposées à titre gracieux.

L'ensemble de ces données contractuelles seront validées par le service SDMNA.

III.3 L'escale Saint Elme : un site exceptionnel à investir

A. Un site exceptionnel

L'accueil de MNA sur le site de Saint Elme est une opportunité pour les jeunes. A leur arrivée, ils trouveront un cadre rassurant et motivant qui permettra à chacun de s'inscrire dans un cursus d'apprentissage de la langue française et de formation professionnelle.

Il s'agit d'une implantation à distance raisonnable du centre urbain et de ses sollicitations. Le site, en bord de mer, fait face aux rochers des Deux Frères et les parties arborées sont classées.

La situation géographique et les infrastructures en place offrent un potentiel d'accompagnement exceptionnel.

Le site dispose de 4 bâtiments :

- Bâtiment A (surface utile 812 M2) Hébergement ; administration, direction, salles de détente, informatique...
- Bâtiment B « restauration » (surface utile 267 M2) ; Restaurant et cuisine de production
- Bâtiment C Activités (salle de réunion-projection ; salle de jeux ; salle de détente ; bureau responsable de l'entretien ; espaces CFC « pédagogique » (surface utile 310 M2).
- Bâtiment D grand hangar de rangement.

Au niveau des locaux d'accueil et de sommeil, l'emprise globale propose :

- 25 chambres dans un bâtiment (A) offrant des espaces de couchage permettant des accueils individuels et mixtes.
- Des espaces collectifs nombreux autorisant des zones de calme et d'autres plus animées.
- Des salles de classes au nombre de 4 et un bureau d'entretien individuel.

Deux chambres accessibles PMR sont exigées. Ces deux chambres sont aménagées au rez-de-chaussée en aménageant l'espace travaux pratiques et la salle 2 sur les plans fournis.

La limite de 39 jeunes accueillis entraîne le classement du bâtiment hébergement en 4^{ème} catégorie.

Le site dispose aussi d'une cour intérieure abritée, d'un terrain de tennis, d'un terrain multisports, d'un grand parking pour le personnel et les invités, d'une belle pinède en bord de mer...

B. L'engagement de la Marine nationale

L'ensemble des services des Armées, de l'Amirauté jusqu'aux services recensant les potentiels humains mobilisables pour favoriser l'intégration des MNA à l'Escale Saint Elme ont fait preuve d'un engagement exceptionnel.

La Marine Nationale, outre son offre de mise à disposition du lieu, propose une mise à disposition de professionnels du sport par le biais du service de M. Christophe Humbert Officier EPMS de la base navale de Toulon et de l'Arrondissement Maritime Méditerranée.

Les Armées sont également disposées à mobiliser les cadets de la Marine dans le cadre d'opérations ponctuelles de rencontres (tournois) avec les jeunes volontaires de l'AMNA St Elme.

Enfin, le Ministère des Armées réfléchit à une mobilisation dans le cadre du SNU (Service National Universel).

C. La Seyne sur Mer, quartier des Sablettes, une commune à offres multiples

La commune de la Seyne sur Mer développe, dans le quartier des Sablettes, trois axes économiques majeurs qui intéressent particulièrement la formation des MNA : les métiers sport et mer ; les métiers relatifs à la maintenance des bateaux ; l'Hôtellerie et tourisme.

Pour les aspects à dimension culturelle, l'école des beaux-arts développe des activités à caractère ludique comme les sites culturels tels le musée du Fort Balaguier, le jardin des plantes, la maison pleine nature...

Un programme de réussite éducative (PRE) est mis en place par la mairie.

Plusieurs acteurs économiques contribuent à la politique de la ville : Directeurs des centres Leclerc, Auchan, Botanique...

Dans le cadre de l'accueil des jeunes sur le site de St Elme, La Direction de la Jeunesse de 0-25 ans favorisera la mise en place d'un réseau de soutien aux jeunes par des actions ponctuelles et encadrées de bénévolat (Orthophonie, soutien scolaire, sport et loisir, FLE...) mais aussi des offres de famille relais ou de parrainage, à construire avec l'accord du SDMNA.

Les conseillers de quartiers sont un « pool » de bénévoles. La personne référente des conseils de quartiers est adjointe des quartiers Sud à la mairie.

Il existe un projet éducatif du territoire (PEDT) qui recense toute l'offre associative locale et partenariale regroupant aussi bien des chantiers d'insertion telle l'association Tremplin présente sur le site, le Club d'aviron de la Méduse ou l'UFOLEP qui orchestre les activités sportives durant les vacances scolaires et au long de l'année.

Chacune de ces associations, tout comme le Comité Local de Quartier des Sablettes-St Elme ont accordé un très bon accueil à l'équipe d'Apprentis d'Auteuil en charge du montage de l'AMNA.

D. Saint Elme

Qui est Saint Elme ? Les anciens marins et pêcheurs désignèrent par Saint-Elme le modeste phare éclairant l'entrée du port à l'extrémité de la jetée, symbolisant l'assurance de la sécurité après la tempête.

Mais, Saint Elme est connu aussi sous le nom de Saint Erasme de Formia. Né en 253 et mort vers 303, il est le Saint patron des marins. La tradition raconte qu'il est l'un des quatorze saints auxiliaires de la tradition occidentale, vénérés en Europe centrale comme intercesseurs.

Ce Saint était invoqué autrefois par les matelots de la Méditerranée pour écarter les tempêtes ou autres dangers de la mer. Ils avaient remarqué que par temps d'orage un phénomène curieux se produisait souvent au sommet des mâtures de vaisseaux, prenant la forme d'une aigrette lumineuse accompagnée de petites gerbes de feu scintillantes, annonciatrices de beau temps.

A l'image de ces matelots, l'histoire de nombre ces jeunes MNA accueillis commence par la traversée de la mer.

CONCLUSION

Le projet AMNA St Elme s'inscrit dans la lignée des engagements annoncés ce lundi 14 octobre 2019 par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, alors qu'il divulguait les orientations prises dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance.

En effet, l'ambition annoncée consiste à « faire des enfants protégés des enfants comme les autres ». A ce titre, s'agissant des MNA, l'Etat souhaite :

- Garantir la continuité du parcours et de l'accès aux soins des mineurs non accompagnés à leur arrivée à la majorité.
- Améliorer l'accès aux droits via la mise en place de rendez-vous des droits CNAMTS/CNAF/MSA.
- Anticiper l'examen des conditions de titre de séjour dès 17 ans pour ne pas interrompre les parcours d'insertion des mineurs étrangers.

Il est également question d'écouter d'avantage les enfants protégés pour changer le regard de la société.

La société civile est invitée à s'impliquer pleinement autour de l'enfance protégée notamment sur le parrainage, le soutien scolaire ou l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.